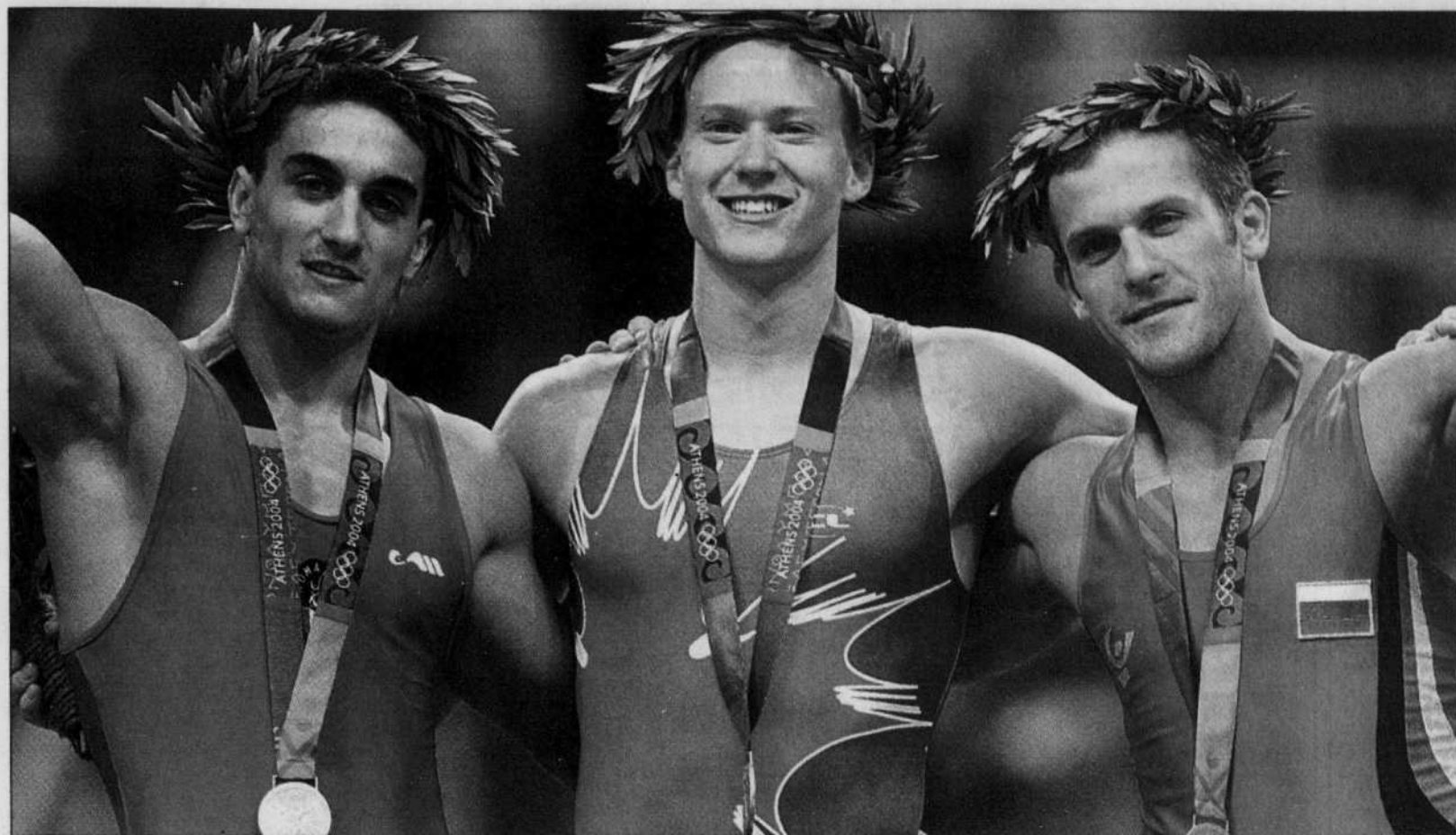




LE DEVOIR

Une médaille d'or canadienne !



ADRIAN DENNIS AGENCE FRANCE-PRESSE

COIFFÉ de rameaux d'olivier, le gymnaste canadien Kyle Shewfelt (au centre) savourait hier une double victoire. Le jeune athlète de 22 ans, originaire de Calgary, a non seulement remporté la première médaille d'or canadienne des Jeux olympiques d'Athènes, mais il a aussi couronné sa discipline, à l'échelle du pays. Car le Canada n'avait jusqu'ici jamais accédé à un titre olympique en gymnastique masculine au sol. Le Roumain Marian Dragulescu (à gauche) a obtenu l'argent tandis que la médaille de bronze est revenue au Bulgare Jordan Jovtchev (à droite). Nos informations en page B 4.

HORS-JEU

L'autre jour j'ai pris de la drogue

Si vous le voulez bien, mettons les point sur les i, les barres sur les t et les trémas sur «configuration musculaire ambiguë»: si le haut de torse du sprinter états-unien Shawn Crawford a été acquis en mangeant des brocolis vapeur, en buvant de la petite vache bleue et en se levant dès potron-jacquet pour aller faire du tai-chi au parc Lafontaine, alors la devanure de Pamela Anderson ne doit rien à la chirurgie de pointe et tout aux forces de la Nature. D'ailleurs, qu'il soit dit en passant que mademoiselle Anderson a joué un rôle non négligeable dans ces Jeux d'Athènes 2004.

Vous ne me croyez pas, bien sûr. Vous voyez dans cette allusion du sensationnalisme de bas étage destiné à appâter le lecteur qui affirme regarder le volleyball de plage féminin pour la beauté enchanteuse

du sable. Si c'est le cas, vous avez tout faux. C'est qu'en réalité, au printemps dernier, Pamela était tranquillement assise chez elle à lire du Proust lorsqu'une amie lui offrit un billet pour un spectacle de gymnastique. Cette dame était la mère d'une amie de Mohini Bhardwaj, une gymnaste qui essayait d'amasser du fric pour se rendre aux qualifications américaines en juin. Or Mme Anderson fit mieux que de se procurer le ticket: elle remit un chèque de 25 000 \$US à Bhardwaj. Qui se qualifia. Et

qui remporta une médaille d'argent au concours par équipe mardi dernier. Devant Pamela qui était dans les estrades, du reste.

Cela vous scie, n'est-ce point? Vous devriez pourtant être habitués aux histoires incroyables pendant les Jeux olympiques. Tout y est incroyable. Il est

d'ailleurs incroyable qu'on n'entende pas plus souvent le mot «incroyable» dans la bouche des commentateurs de la télévision, qui ne l'énoncent que toutes les 30 secondes.

Mais revenons à Crawford. Saviez-vous que des poitrails aussi impressionnants que le sien ont donné naissance à une expression du terroir? Il y a du monde au BALCO.

C'est pas fin, hein?

Hier, au 100 m remporté par son compatriote Justin Gatlin, Crawford a terminé au quatrième rang. Finir quatrième, c'est terrible. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Albert Jacquard, dans son récent essai *Halte aux Jeux!* où il prône grosso modo l'abolition de la notion de compétition dans l'olympisme parce que la compétition n'est pas une bonne chose et mène l'humanité à un cul-de-sac au lieu de favoriser la paix universelle. Je suis bien d'accord. Et j'ajouterais: on devrait aussi abolir l'humanité, comme ça il y aurait moins de guerres.

VOIR PAGE B 4: DROGUE



Jean Dion



PASCAL RATTHÉ LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Un nouveau monde en cinquante points

Les jeunes participants aux ateliers de l'Université du Nouveau Monde ont conclu leurs activités, hier, en accouchant d'une série de 50 propositions visant à dessiner le visage souhaité du Québec de demain. Eclectiques, les suggestions ont néanmoins permis d'exprimer une préoccupation commune à faire du citoyen du Québec un acteur actif de l'espace public et un protecteur du bien collectif, au même titre que l'État.

■ À lire en page A 3

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 6	Météo.....	B 5
Convergence.....	B 7	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés.....	B 6
Décès.....	B 5	Religions.....	B 6
Économie.....	B 1	Sports.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

L'ENTREVUE

Créer des lieux d'imaginaire

Le musée est aujourd'hui un lieu où l'on transmet les premiers indices de la connaissance, dit l'architecte Alain Moatti

Cet automne, les architectes méditerranéens Alain Moatti et Henri Rivière entameront la supervision du chantier du musée qu'ils ont conçu et qui court le long de l'histoire pour remonter à l'invention de l'écriture. À Figeac, le musée Champollion installé dans la maison natale de l'égyptologue depuis 1986 est appelé à devenir le musée des Écritures du Monde. Dans des murs qui accumulent les années depuis le Moyen-Âge, à l'heure des musées qui dans le monde deviennent de spectaculaires cathédrales, le duo d'architectes s'est enfoncé dans les profondeurs de la ville et du temps. *Le Devoir* a rencontré Alain Moatti.

BERNARD LAMARCHE

À Figeac, l'architecte Alain Moatti joue entre ce qui est visible et ce qui se dérobe à la vue. Pour ce faire, une façade en pierre cache un écran-moucharabieh percé de 1500 signes illustrant les écritures du monde entier. La façade aux 1000 lettres sera intégrée à son environnement grâce à un éclairage nocturne, assez doux, qui va participer aux lumières de la ville. À l'intérieur, les salles sont articulées par de grands es-

paces de couleurs monochromes, où tout un chacun peut se projeter et où seuls les objets vont ressortir. Chaque salle marque différents parcours plongeant le visiteur dans l'histoire de l'écriture.

Derrière ces espaces, une conception de l'écriture. Plus que l'écriture comme moyen de communication, comme moyen de donner corps à des idées, de pousser plus loin la réflexion, l'écriture est faite pour la transmission. Par contre, «on a développé une thématique légèrement différente, l'idée que



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8: MOATTI

Alain Moatti

Forêts: nouvelle alarme

La moitié des coupes de feuillus se pratiquent en contravention des normes

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La moitié des coupes forestières pratiquées dans les forêts feuillues du Québec, principalement concentrées entre le Témiscamingue et le Bas-Saint-Laurent, ont été menées en contravention des normes réglementaires par les exploitants forestiers.

C'est ce que révèle un bilan signé par trois chercheurs du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), Steve Bédard, Zoran Majcen et Sébastien Meunier, de la Direction de la recherche forestière. Les conclusions alarmantes de cette étude ont été publiées dans la revue gouvernementale *Info Forêt* de juin sans être pour autant relevées par les médias.

Contrairement aux normes sur la «coupe de jardinage», qui prévoient l'enlèvement prioritaire obligatoire des tiges malades ou sans avenir pour stimuler la productivité des forêts, les exploitants forestiers payés par Québec pour nettoyer les forêts ont plutôt prélevé 23% des arbres vigoureux sur lesquels repose l'avenir à long terme de ces peuplements de grande valeur.

L'étude indique aussi que, dans les forêts jardinées, la moitié des arbres laissés sur pied — plus précisément 47% — étaient «constitués de tiges non vigoureuses», contrairement aux stipulations du *Manuel d'aménagement forestier*, le recueil des normes de coupe.

VOIR PAGE A 8: FORÊTS

IRAQ

De violents affrontements font toujours rage à Najaf

Annnonce de la libération d'un journaliste américain, mais disparition de trois journalistes européens

De violents affrontements se sont déroulés hier à Najaf autour du mausolée de l'imam Ali entre l'armée américaine et les miliciens du chef radical chiite Moqtada Sadr, dont un porte-parole a annoncé la libération d'un journaliste américain.

En revanche, l'inquiétude grandissait quant au sort de trois journalistes européens, dont deux Français, portés disparus depuis jeudi et vendredi.

La libération du journaliste américain Micah Garren, enlevé le 14 août dans le sud, a été annoncée par Aws al-Khafaji, chef du bureau de Moqtada Sadr à Nasirya, sur la chaîne de télévision satellitaire arabe al-Jazira. Selon ce dernier, il se trouverait à Nasirya.

Par ailleurs, quatre soldats américains ont été tués durant le week-end, dont trois samedi dans la province sunnite d'Al-Anbar (à l'ouest de Bagdad). Un autre a été tué hier par l'explosion d'un engin piégé à Mossoul (nord), portant le nombre de soldats américains tués en Irak à plus de 950, dont au moins 708 au cours des combats.

Les nouveaux affrontements qui ont éclaté hier dans la vieille ville de Najaf sont survenus après des bombardements de l'aviation américaine visant, dans la nuit de samedi à hier, des positions des miliciens près du mausolée. Selon des chefs de l'insurrection chiite dans la ville sainte, l'enceinte extérieure du mausolée de l'imam Ali a été endommagée dans ces bombardements.

Les combats qui opposent depuis le 5 août les miliciens chiites aux forces américaines avaient perdu

VOIR PAGE A 8: NAJAF

■ Lire aussi en page A 5: Najaf: entre offensive et dialogue

• LES ACTUALITÉS •

Résultats du deuxième trimestre

Les grandes banques devraient annoncer une hausse de leur bénéfice net

NANCY CARR

Toronto — Les grandes banques canadiennes, dont les résultats du deuxième trimestre de 2004 seront connus cette semaine et la semaine prochaine, devraient annoncer un bénéfice net en hausse de 10 % en moyenne comparativement à celui de la même période de l'an dernier, mais en légère baisse par rapport au chiffre dévoilé au terme du précédent trimestre de l'exercice en cours.

Les banques ont constamment diminué leurs provisions pour pertes sur prêts — et par conséquent augmenté leurs bénéfices — au cours des quatre derniers trimestres, à un point tel que Gavin Graham, directeur des investissements chez Guardian Groupe de fonds, a dit douter que les pertes découlant de mauvais prêts puissent être plus faibles.

En outre, comparativement au précédent trimestre de l'exercice 2004, le côté investissement des activités des banques «ne sera probablement pas aussi fort qu'il ne l'était», a ajouté M. Graham.

«Néanmoins, nous allons quand même constater une rentabilité élevée malgré le ralentissement de la croissance des bénéfices», a-t-il déclaré.

Michael Overvelde, analyste bancaire chez UBS, s'attend également à ce que les banques voient leur bénéfice net chuter légèrement par rapport aux résultats observés trois mois auparavant.

Selon les spécialistes consultés par la firme Thompson One Analytics, la croissance des bénéfices des six grandes banques du pays devrait se situer entre un sommet de 20 % à la Banque CIBC et un faible résultat de trois pour cent à la Banque de Montréal.

La Banque TD et la Banque Scotia devraient toutes deux faire état d'une croissance de 12 % de leurs bénéfices respectifs. La Banque Nationale devrait quant à elle annoncer une croissance de neuf pour cent de ces mêmes bénéfices.

Les analystes s'attendent enfin à une augmentation de 4 % du bénéfice net de la Banque Royale.

De plus, les institutions bancaires qui n'avaient pas augmenté leur dividende lors du dernier trimestre, comme la Banque de Montréal, la Banque Royale et la Banque TD, devraient le faire au moment de rendre publics leurs plus récents résultats trimestriels.

Presse canadienne

La hausse du prix des carburants force les entreprises à s'adapter

ALLAN SWIFT

Augmentation des prix, réduction des coûts et démenagements sont au nombre des moyens utilisés par les entreprises canadiennes pour composer avec la nouvelle réalité que constitue l'augmentation des prix du pétrole.

Parmi les plus durement touchés se trouvent les transporteurs aériens et les entreprises de transport.

Alain Bédard, chef de la direction de la compagnie de transport Transforce, exprime la frustration des autres qui travaillent dans le même secteur et considèrent qu'ils subissent injustement une grande part de la hausse des prix du pétrole.

«Des entreprises comme Walmart et Home Depot peuvent refuser de payer plus, a dit M. Bédard. Mais les camionneurs n'ont pas le choix; si on ne répercute pas la note, on fait faillite.»

M. Bédard estime que les industries absorbent 75 % de la hausse des coûts du carburant, alors que cette part est de 15 à 25 % pour les camionneurs.

Transforce, une des plus importantes entreprises de transport au Canada — avec des revenus d'environ un milliard de dollars —, dépense 125 millions en carburant chaque année.

Les coûts de l'essence varient de 6 à 9 % des recettes des camions de livraison alors qu'ils représentent 15 à 22 % de celles des gros transporteurs que sont les semi-remorques.

L'association des transporteurs de marchandises publie des directives pour l'imposition de frais supplémentaires en fonction du prix de l'essence. Mais cela ne veut pas dire que les clients des compagnies de transport vont les accepter.

«La bataille a été difficile pour tous les membres de l'industrie du

camionnage», a dit M. Bédard, qui emploie 8000 personnes pour conduire des camions, dont ceux des flottes de Kingsway et de Canadian Freightways, qui appartiennent à son entreprise.

«Nous ne sommes pas tant inquiets de la hausse des prix du pétrole que de l'effet dévastateur que ces augmentations pourraient avoir sur l'économie nord-américaine», a-t-il poursuivi.

Impact sous-estimé

Selon Jean-Yves Bacle, vice-président exécutif et directeur général d'IPL, une entreprise qui produit du plastique à Saint-Damien, les économistes ont sous-estimé la pression inflationniste induite par les prix du pétrole parce qu'ils sous-estiment leur importance dans la fabrication de plastique.

M. Bacle affirme que l'utilisation du plastique a augmenté 2,5 fois plus rapidement que la croissance de l'économie de l'Amérique du Nord au cours des 20 dernières années. Durant cette période, ce produit a fait son entrée dans la fabrication de nombreuses pièces automobiles en plus d'être utilisé dans l'emballage.

«Tôt ou tard, l'augmentation du prix de ces produits va se faire sentir», a dit M. Bacle, qui constate que les coûts de la résine ont doublé depuis deux ans.

Du côté d'Air Canada, de West Jet et d'autres transporteurs, le prix des billets d'avion a été majoré en réaction à la hausse du prix du carburant.

La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) dispose pour sa part d'une grille tarifaire qui comprend une échelle pour les prix du pétrole. Ses clients paient actuellement 8 % de plus en raison de l'augmentation du prix de l'essence.

Presse canadienne

La grève des fonctionnaires fédéraux paraît probable

SANDRA CORDON

Ottawa — L'envoi des chèques de pension pourrait être retardé, les inspections à la frontière pourraient se faire au ralenti et des piquets de grève pourraient être dressés partout au pays si plus de 130 000 fonctionnaires fédéraux donnent suite à leurs menaces de débrayer — peut-être dès septembre.

Les négociations entre le premier ministre Paul Martin et la majorité des employés représentés par l'Alliance de la fonction publique du Canada pour le renouvellement de leur convention collective semblent se diriger droit vers l'affrontement.

Aucune des parties ne paraît prête à mettre de l'eau dans son vin. Et déjà, à Parcs Canada, 4800 travailleurs sont en grève depuis plus d'une semaine.

Les prochains moyens de pression risquent de venir des 24 000 employés de l'impôt à

l'Agence du revenu du Canada. Ceux-ci pourraient être en mesure de débrayer légalement autour de la fête du Travail. Les deux parties attendent un rapport de conciliation cette semaine, rapport susceptible de les ramener à la table de négociation. En cas d'échec, les travailleurs auront le droit de déclencher la grève une semaine après la remise du rapport du conciliateur.

La ligne dure

Pour Ottawa, le moment est crucial. Les libéraux de Paul Martin, pourtant réélus de justesse avec une minorité en juin dernier, ne semblent pas du tout craindre l'affrontement avec leur plus gros syndicat.

Le gouvernement fédéral semble plutôt se préparer à des affrontements pénibles afin, disent certains, d'économiser des millions de dollars en salaires versés au personnel du secteur public, pour les consacrer plutôt aux prio-

rités politiques du premier ministre: les dépenses en santé et pour les municipalités.

Selon Gene Swimmer, un économiste du travail de l'Université de Carleton, à Ottawa, le gouvernement prône une ligne relativement dure dans cette série de négociations avec les fonctionnaires. Il espère que cela sera vu de manière positive, que cela convaincra les Canadiens que M. Martin tient serrés les cordons de la bourse publique, pour se distinguer du précédent groupe au pouvoir, sous l'ex-premier ministre libéral Jean Chrétien, analyse l'expert.

Syndicats combattifs

Nycole Turmel, la présidente de l'Alliance, qui représente 155 000 employés de la fonction publique, croit qu'avec son statut minoritaire, le gouvernement fédéral devrait rechercher l'appui des travailleurs.

Mais elle assure que les ceux-

ci sont prêts à se battre pour obtenir de meilleurs salaires et une protection accrue pour les dénonciateurs.

Dans tous les services gouvernementaux, les services seront au minimum, prévient-elle. Les syndicats dresseront des piquets de grève et tiendront des séances d'information à travers tout le pays.

En moyenne, ces travailleurs réclament des hausses de salaire d'environ 4 % pour chacune des années d'un contrat de trois ans. Le Conseil du trésor, qui est l'employeur officiel pour la majorité des fonctionnaires fédéraux, a proposé des hausses moyennes d'environ 1,75, 1,25 et 1,25 % par an, pour une convention de trois ans rétroactive au milieu des années 2003, selon le syndicat.

Il n'a pas été possible d'obtenir de commentaires de la part du Conseil du trésor.

Presse canadienne

L'alimentation bio en fête



PASCAL RATHÉ LE DEVOIR

LA FÊTE des récoltes s'est conjuguée hier au temps de l'agriculture biologique au marché Maisonneuve, dans l'est de la ville, où se tenait pour la quatrième année consécutive la Bio Fête. Regroupement sous chapiteau de producteurs, transformateurs, certificateurs et amateurs d'alimentation biologique, l'événement a attiré pendant deux jours une cinquantaine d'exposants et près de 6000 visiteurs, selon les chiffres fournis par les organisateurs. «C'est un peu moins que par le passé, a commenté Benoît Girouard de l'Union paysanne biologique, mais le soleil comme la diffusion des Jeux olympiques à la télévision ont un peu joué contre nous cette année.»

À 100 ans, la compagnie Kruger veut montrer de quel bois elle se chauffe

KARINE FORTIN

Côte-des-Neiges n'était qu'une banlieue de Montréal quand le Néo-Québécois Joseph Kruger y a établi un entrepôt pour son commerce de papiers fins, en 1904.

Ce terrain, situé à des kilomètres du quartier des affaires, est demeuré tout au long du siècle le cœur d'une entreprise aussi sobre et discrète que puissante qui emploie aujourd'hui près de 11 000 personnes sur trois continents.

Gérée par le petit-fils du fondateur — Joseph II — qui en est d'ailleurs le propriétaire unique, Kruger se classe parmi les grandes compagnies forestières canadiennes. Elle est sans conteste l'une des plus grosses entreprises non inscrites en Bourse au pays.

En 2003, son chiffre d'affaires s'est établi à 2,9 milliards de dollars, comparativement à 3,2 milliards pour Cascades et 4,8 milliards pour Domtar. Selon le vice-président et chef de l'exploitation Bernard Routhier, la moitié de ces revenus provient de la division papier pour publication qui compte parmi ses clients de grands groupes de presses américaines comme Ganett et le New York Times.

La division Papiers Scott, qui manufacture notamment le papier hygiénique Cottonelle et les «Scott Towels», est responsable du tiers des ventes de la société. Le reste provient des activités de Kruger dans les domaines du carton (20 %), de l'énergie, de l'environnement et du bois d'œuvre.

Géant manufacturier

C'est le père de l'actuel président qui a amorcé la transformation de l'entreprise familiale en géant manufacturier, dans les années 1950. Arrivé aux commandes de la société à l'âge de 25 ans en 1927, Gene Kruger a successivement acquis des usines de papier journal et de carton en faillite à Bromptonville et Sherbrooke avant de mettre pied en Amérique du Sud en 1956.

La compagnie montréalaise est encore propriétaire aujourd'hui de Papeles Venezolanos (Venezuela) et de Papeles Nacionales (Colombie) qui se spécialisent dans la fabrication de papiers tissés.

Dans les décennies qui ont suivi, Kruger s'est considérablement diversifiée en achetant des actifs en Mauricie, en Abitibi, sur la Côte-Nord, en Ontario, à Terre-Neuve, aux États-Unis et jusqu'en Angleterre. La compagnie s'est en outre dotée de scieries, d'usines de recyclage et de centrales hydroélectriques. A une certaine époque, Kruger produisait même de l'aluminium!

Comme elle n'est pas cotée en Bourse, l'entreprise n'a pas d'obligations de rendement envers ses actionnaires.

«Le seul moteur des Kruger c'est leur esprit d'entrepreneurs», fait valoir M. Routhier, qui est au service de l'entreprise depuis 13 ans. Tous les investissements réalisés par la société depuis 100 ans ont été financés à même son encaisse. «On va à notre rythme, en fonction des cycles de l'industrie,

en maintenant un niveau d'endettement raisonnable», insiste le vice-président.

Gestion prudente

Kruger a la réputation d'être bien gérée. Leur légendaire prudence en affaires aurait même permis aux héritiers de Joseph Kruger d'amasser l'une des plus grosses fortunes privées du Canada.

Au milieu des années 1990, on l'évaluait à 750 millions au bas mot. Il est impossible de savoir ce qui est advenu de cette somme. Joseph Kruger II en dit en effet le moins possible sur lui et sur sa compagnie, refusant presque systématiquement les demandes d'entrevues.

Pour le centenaire de la compagnie, le chef d'entreprise a remis à ses employés une cassette vidéo récapitulant en images un siècle d'industrie. Mais aucune célébration flamboyante n'est au menu. Il semble que ce ne soit tout simplement pas le genre de la maison.

«Le 100^e anniversaire est à l'image de la compagnie. Il n'y a rien de spectaculaire. Ça reste très simple», insiste Bernard Routhier.

Prendre des risques

Malgré son âge vénérable, la compagnie Kruger continue à prendre des risques, à développer ses affaires. Au cours des dernières années, elle a ainsi investi plusieurs millions dans la relance de la papeterie Wayagamack, de Trois-Rivières.

Alors que ses rivales comme Abi-

tibi-Consolidated et Domtar réduisaient leur effectif, elle embauchait. Aucun établissement de la société n'a été fermé en dépit de la crise du bois d'œuvre. Une scierie de la Côte-Nord a cependant été reconverte en usine de transformation.

Les prix du bois et du papier ont recommencé à augmenter. Kruger et ses concurrentes peuvent donc espérer des jours meilleurs. Si la compagnie veut fêter son bicentenaire, elle devra néanmoins relever des défis de taille.

Celui de la productivité, d'abord. D'après M. Routhier, l'Est de l'Amérique du Nord est l'un des endroits où il est le plus coûteux de faire de l'exploitation forestière et de la transformation des produits du bois.

«Le prix de la fibre est le plus élevé au monde», affirme le vice-président. La main-d'œuvre n'est pas abordable et l'énergie l'est de moins en moins. «La concurrence est très forte. Si on veut rester rentable, il faut investir énormément dans la haute technologie.»

Et puis il faudra aussi assurer la relève. Nul n'est éternel et peu d'entreprises québécoises ont survécu au passage de trois générations...

Au sein de l'entreprise, on assure que la question a déjà été abordée. Mais d'après ses collègues, à 60 ans Joseph Kruger II consacre plus de 12 heures par jour à son travail. Et il se dit encore bien loin de la retraite...

Presse canadienne

EN BREF

La conciliation travail-famille au menu

Une réunion spéciale sur la conciliation travail-famille s'amorce aujourd'hui au Manoir Richelieu dans Charlevoix, à l'initiative du ministre québécois de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille, Claude Béchard. Tous les ministres provinciaux et responsables territoriaux du marché du travail et des services sociaux sont conviés jusqu'à demain après-midi à cette rencontre intitulée *Un marché du travail au rythme des familles*. Ils discuteront des défis que posent les nouvelles réalités du travail et des familles sur le plan des politiques publiques. Des conférenciers des secteurs privés, publics et universitaires proposeront des initiatives susceptibles de favoriser la conciliation travail-famille. — Le Devoir

Montréal: la station Henri-Bourassa rouvre aujourd'hui

La station de métro Henri-Bourassa, l'une des plus importantes du réseau montréalais, va rouvrir aujourd'hui, après trois mois de fermeture. Cette décision de fermer la station, du 15 mai au 23 août, avait été prise pour permettre la réalisation de travaux majeurs pour le raccordement du métro existant au futur réseau devant relier Montréal à Laval. Cette fermeture a provoqué de nombreux changements dans l'horaire des usagers, qui ont dû utiliser un autre type de transport pendant cette longue période. Les mesures transitoires mises en place, comme les navettes, seront abolies dès aujourd'hui. Selon la STM, elles se sont avérées très efficaces. — PC

ACTUALITÉS

Université du Nouveau Monde

Les jeunes proposent un Québec au visage neuf

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Socialement vert, humainement engagé et collectivement responsable: le Québec de demain tel qu'imaginé par les 400 jeunes réunis ces derniers jours à l'Université du Nouveau Monde (UNM) présentera dans 20 ans un visage autrement différent de celui d'aujourd'hui. Pour y parvenir, 50 propositions ont été mises sur la table, hier, en conclusion de la fin de semaine de discussions de l'école citoyenne créée par l'Institut du Nouveau Monde (INM). Derrière l'éclectisme de la présentation, les jeunes rassemblés ont montré hier une préoccupation commune à faire du citoyen du Québec un acteur actif de l'espace public et un protecteur du bien collectif. Mais pas question d'aller au front seul: l'État devra prendre sa place, et fortement. Un État-interventionniste? Pas vraiment, croit Michel Venne, directeur de l'INM et organisateur de l'événement. «J'ai compris des discussions qu'il fallait un État très présent, oui, mais qui agisse comme gardien du bien commun.» M. Venne note aussi dans son bilan que les universitaires d'été ont pris soin d'interpeller l'ensemble des intervenants dans leurs demandes: les syndicats, le patronat, les municipalités, les commissions scolaires... «La notion de concertation est très forte, ce n'est pas un État qui travaille seul. Il ap-

pelle à la responsabilisation», y compris la leur. La saison des idées des jeunes aura connu un cycle rapide: en quatre jours, tenter de s'entendre sur des propositions et leurs formulations n'était pas évident. «On a travaillé fort et vite, confiait un des participants, mais ça nous a stimulés à trouver des solutions concrètes. C'est une discussion qu'on lance.»

En quatre jours, les jeunes participants se sont entendus sur une cinquantaine de propositions

Des solutions

Des solutions, il y en a donc 50. Cinq thématiques générales les classent. Sur la Mondialisation, les jeunes demandent notamment que chaque gouvernement consacre 0,7 % de son PIB à l'aide internationale; ils souhaitent la création d'un ministère de la Consommation pour valoriser la consommation responsable; la réhabilitation de l'Observatoire québécois de la mondialisation; l'étiquetage obligatoire des OGM...

Côté Environnement, les participants demandent entre autres choses aux instances de définir l'eau comme patrimoine collectif essentiel à la vie, de rendre gratuits les transports en commun, de valoriser davantage les nouvelles solutions énergétiques moins polluantes, et finalement d'inscrire au programme scolaire des cours de sensibilisation environnementale.

La présentation du volet Éducation, travail et famille aura permis aux jeunes d'exprimer bruyamment au ministre de l'Éducation du Québec (MEQ), Pierre Reid, pré-



Le ministre de l'Éducation du Québec, Pierre Reid, discute avec Michel Venne, directeur de l'Institut du Nouveau Monde et organisateur de l'école citoyenne qui réunissait ce week-end quelque 400 jeunes participants.

sent dans la salle, leur opposition à la réforme du régime de prêts et de bourses. Une ovation a ainsi salué la proposition demandant à l'État de réaffirmer l'universalité du droit à l'éducation. Plus loin, on a aussi exigé un engagement du MEQ à soutenir les cégeps en région.

Sur le thème de l'Identité, les participants demandent notamment que les traités commerciaux internationaux excluent de leurs chartes ce qui concerne l'identité des citoyens au sens large. De façon plus légère, on prône aussi pour la création

d'une «journée des voisins», sorte de foire de ruelle communautaire pour apprendre à connaître ses voisins.

Pour ce qui est des Arts, médias et espace publics, on désire voir exclus des traités de libre-échange les biens et les services

culturels, afin d'en préserver la particularité (toutes les propositions sont au www.uinm.qc.ca).

Le ministre Pierre Reid, au nom du gouvernement, est venu prendre note des suggestions des jeunes, qu'il s'est engagé à transmettre à ses collègues et à la «machine». Tout ce qui a été énoncé n'est pas réalisable, leur a-t-il dit, mais rien n'est impossible non plus. «J'ai été impressionné par l'intelligence et l'approfondissement des propositions. Parfois (ils) prennent des positions très claires dans des débats existants, parfois (ils) en ouvrent de nouveaux.»

Bilan positif

Tous les jeunes rencontrés se disaient hier heureux de l'expérience. «C'est stimulant de se rassembler, dit Ariane Gagnon-Légare, ça nous donne beaucoup d'énergie pour amener la discussion chez nous et la continuer.»

Pour Mathieu Lepage-Leclerc, les jeunes ont démontré ces derniers jours l'étendue de leurs préoccupations. «De nouveaux enjeux s'ajoutent quand on parle de mondialisation, dit-il. Les problèmes (de partout) nous touchent. C'est donc normal de voir plus loin.» Ariane Gagnon-Légare ajoute: «Les discours politiques en général parlent de croissance économique et de productivité. On s'est inscrit à l'extérieur de ça. En tant que jeunes, on n'a pas envie que nos rêves soient balisés par des choses aussi plates que la productivité [...] Ça revient à inverser les priorités.»

L'UNM pourrait bien revenir l'an prochain, selon Michel Venne.

Le Devoir

SCIENCE

La découverte de cellules souches pourrait aider les diabétiques

MARIA BABBAGE

Toronto — Des chercheurs canadiens ont découvert ce qui semble être des cellules souches dans le pancréas. Cette découverte pourrait conduire à la mise au point de nouveaux traitements contre le diabète et amener une meilleure compréhension du développement de ces cellules.

Les scientifiques ont identifié dans le pancréas de souris adultes des cellules individuelles capables de produire les cellules bêta, qui sécrètent de l'insuline. L'insuline contribue à stabiliser le niveau de sucre dans le sang.

Selon Simon Smukler, qui a dirigé l'étude à l'Université de Toronto, les cellules identifiées dans l'étude, qui paraît aujourd'hui dans la version Internet de «Nature Biotechnology», ont montré une des deux principales propriétés des cellules souches: elles génèrent des types variés de cellules. Dans ce cas, les cellules ont généré les cellules bêta et — à la surprise des chercheurs — des neurones, les cellules qui contribuent au fonctionnement du cerveau et du système nerveux.

La théorie généralement acceptée au sujet du développement cellulaire stipule qu'il existe un groupe distinct de cellules destinées à produire le cerveau, et un autre groupe à l'origine du pancréas, explique M. Smukler. Or cette découverte pourrait changer

cette conception, parce qu'elle montre qu'une seule cellule du pancréas peut produire à la fois des cellules bêta et des neurones.

Pour le scientifique, cette découverte «soulève plus de questions que de réponses». Les vraies cellules souches ont aussi la propriété de se renouveler, ce qui reste à démontrer dans le cas des cellules identifiées par les chercheurs.

Même s'il faudra attendre encore longtemps avant de pouvoir procéder à des essais cliniques, cette découverte pourrait affecter le traitement du diabète — particulièrement du diabète de type 1, où le corps ne possède pas suffisamment de cellules bêta pour produire l'insuline.

Trouver des tissus compatibles pour des transplantations de cellules pancréatiques dans les cas de diabète de type 1 est compliqué, poursuit M. Smukler. Mais cette étude pourrait pallier ce problème en identifiant d'autres sources — abondantes — de cellules productrices d'insuline.

Plus de deux millions de Canadiens souffrent de diabète, selon l'Association canadienne du diabète. Environ 10 % sont atteints du diabète de type 1, les autres du diabète de type 2, qui survient quand le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline, ou le corps n'utilise pas efficacement l'insuline produite.

Presse canadienne

EN BREF

Sahar Hawili pour le PQ dans Nelligan

Sahar Hawili représentera le Parti québécois dans la circonscription de Nelligan lors des élections partielles prévues le 20 septembre prochain. L'assemblée d'investiture réunissait hier une cinquantaine de membres du parti. La femme d'origine libanaise faisait face à deux autres candidats, Sasha-Alexandre Gauthier et Gilles Paquette. Née à Dakar au Sénégal, Mme Hawili s'est installée au Québec en 1992 et étudie actuellement en techniques juridiques au Collège Ahuntsic. Elle affrontera notamment la libérale Yolande James, avocate de 26 ans qui est née dans la circonscription qu'elle habite toujours. — Le Devoir

Atterrissage d'urgence

Un Boeing 747 de British Airways transportant 302 passagers de Phoenix à Londres a dû se poser d'urgence dans la nuit de samedi à dimanche à Montréal pour une raison technique, a déclaré à l'AFP un porte-parole de la compagnie aérienne britannique à Montréal. L'appareil assurant le vol BA 288 «a été dévié sur l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau à Montréal vers 3h du matin après que le capitaine a détecté une odeur de brûlé dans le cockpit», a

indiqué Honor Verrier, responsable des communications à British Airways. Le problème concernait le système d'air conditionné, a-t-elle précisé. «Ce n'était pas quelque chose qui aurait pu mettre en danger la sécurité du vol, a assuré Mme Verrier, mais la sûreté et la sécurité sont les priorités» de la compagnie. Les passagers ont été dirigés vers des hôtels près de l'aéroport, en attendant de reprendre l'avion vers 20h hier en direction de Londres. — AFP

Site de forage en Gaspésie sous haute surveillance

Québec — La ministre déléguée au Développement régional, Nathalie Normandeau, affirme qu'il n'est pas question de permettre une activité d'exploitation qui causerait un préjudice à l'environnement dans la baie des Chaleurs. La députée de Bonaventure entend donc demeurer vigilante dans le dossier du forage exploratoire d'Hydro-Québec, à quelques centaines de mètres du parc de Miguasha, un site reconnu par l'UNESCO. Interrogée sur cette activité de forage qui suscite bien des critiques en Gaspésie, Mme Normandeau réplique que le questionnaire de la population est normal. Elle ajoute que la nécessité de protéger l'environnement, particulièrement dans un site comme la

baie des Chaleurs, commande la prudence. Toutefois, la ministre se dit satisfaite des garanties offertes par la société d'État. — PC

Nouvel acte antisémite en France

Un incendie criminel dévaste un centre social juif à Paris

Paris — Un incendie criminel a détruit dans la nuit de samedi à dimanche les locaux d'un centre social juif de Paris, également maculé de croix gammées et d'inscriptions antisémites, provoquant désapprobation et indignation dans la classe politique et la société civile.

Un groupe inconnu a revendiqué la destruction du centre dans un communiqué diffusé sur un site Internet islamiste et dont l'authenticité ne pouvait être établie.

«Un groupe de jeunes moudjahidines (combattants) a mis le feu au temple juif à Paris à 4h», dit le communiqué signé «Groupe des partisans de la guerre sainte islamique». L'attaque est «en réponse aux actes racistes (commis par des) juifs en France contre l'islam et les musulmans», indique notamment le texte.

Cet acte survient alors que, ces derniers mois, les actes antisémites se sont multipliés en France, les plus récents ayant été commis à Lyon, où 60 tombes juives ont été profanées le 9 août, et à Saverne (Bas-Rhin) où 34 tombes d'un cimetière juif ont été souillées de croix gammées le 28 juillet.

Peu avant 3h30, «nous avons reçu un appel, sans autre précision, nous avisant d'un feu au rez-de-chaussée d'un immeuble situé 5 rue Popincourt» dans le XI^e arrondisse-

ment, a expliqué le porte-parole des sapeurs-pompiers. Une cinquantaine d'hommes sont alors intervenus pour éteindre l'incendie, qui a détruit une centaine de mètres carrés. «Lorsque la fumée s'est dissipée, nous avons découvert des inscriptions antisémites à plusieurs endroits et nous avons appelé le laboratoire central de la police judiciaire», ont indiqué les pompiers.

Selon un enquêteur, une de ces inscriptions affirmait: «Sans les juifs, on serait heureux.» Le vice-président de la synagogue voisine de la rue de la Roquette, Serge Benhamou, a déclaré à l'AFP que d'autres inscriptions affirmaient: «Le monde sera plus pur quand il n'y aura plus de juifs» ou encore «Mort aux juifs».

Pour les démunis

Synagogue depuis 1913, le local avait été transformé en centre social dans les années 1960 et servait notamment de cantine pour les fidèles les plus démunis, a expliqué le rabbin Zaffran, de la synagogue voisine.

«Des personnes âgées défavorisées fréquentaient ce centre. Elles sont doublement traumatisées, après avoir connu les rafles pendant la guerre et, aujourd'hui ce feu», a lan-

cé le patron du Fontenoy, un café situé à 20 mètres du centre.

«Nous sommes en face d'un incendie volontairement provoqué qui aurait pu prendre une ampleur considérable si les sapeurs-pompiers étaient intervenus plus tard», a déclaré pour sa part le procureur de la République adjoint Philippe Maître, qui a ajouté que ses auteurs risquaient 20 ans de prison.

Dans la matinée, le président Jacques Chirac a fait part de sa «profonde indignation» et condamné «avec force cet acte inqualifiable». Il a rappelé «la détermination absolue des pouvoirs publics à rechercher les auteurs de ces agissements inacceptables». Le premier ministre Jean-Pierre Raffarin, qui s'est rendu sur les lieux, a pour sa part déclaré que «la France sera extrêmement sévère contre ceux qui se livrent à l'antisémitisme».

De son côté, le Conseil représentatif des institutions juives de France a estimé qu'il ne peut pas y avoir de doute sur les motivations stupides et criminelles de ceux qui brûlent un restaurant du cœur en inscrivant des graffiti antisémites: c'est bien la haine des juifs qui les anime.

Agence France-Presse

Loto Québec		Résultats	
Tirage du 2004-08-20		GAGNANTS	LOTS
7/7	0	21	241 859,00 \$
6/7+	4	145	569,10 \$
6/7	188	2	710,00 \$
5/7	12 707		143,20 \$
Complémentaire: (44)	4/7 268 130		10,00 \$
	3/7+ 247 710		10,00 \$
Ventes totales:	32 104 036 \$		
Prochain gros lot:	26 000 000 \$		
Tirage du 2004-08-21		GAGNANTS	LOTS
6/6	1	4	828 581,00 \$
5/6+	3	114	966,20 \$
5/6	92	3	096,90 \$
Complémentaire: (34)	4/6 5 750		93,90 \$
	3/6 111 939		10,00 \$
Ventes totales:	15 999 834 \$		
Prochain gros lot (appr.):	4 000 000 \$		
649 DES GROS LOTS PLUS GROS, PLUS SOUVENT			
Tirage du 2004-08-21		GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1	000 000,00 \$
5/6+	1	50	000,00 \$
5/6	16		500,00 \$
Complémentaire: (13)	4/6 1 042		50,00 \$
	3/6 19 736		5,00 \$
Ventes totales:	485 297,00 \$		
Tirage du 2004-08-20		GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1	000 000,00 \$
5/6+	1	50	000,00 \$
5/6	16		500,00 \$
Complémentaire: (13)	4/6 1 042		50,00 \$
	3/6 19 736		5,00 \$
Ventes totales:	485 297,00 \$		

Destinations

L'ESSENCE À NOS FRAIS!

Cet été, on vous offre le plein d'essence pour venir faire un plein d'énergie!

Nouveaux forfaits à partir de **94\$** p.p.p.n. occ. d'ht. (2 repas)

- Golf 18 trous sur le site
- Plage, terrain de jeux & tennis
- Club nautique (\$) • Spa (\$)
- Piscine intérieure, bain turc et saunas
- Cuisine traditionnelle & flambées
- NOUVEAU : Équitation (\$)

1 888 ESTEREL.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Jean de Billy au 514-985-3456 : jdebilly@ledevoir.com

• LES ACTUALITÉS •

L'HISTOIRE EN VACANCES

Vive les vacances!

Le mot vacances doit son origine au pouvoir judiciaire de la France du XVII^e siècle qui avait pris la décision de suspendre durant un certain temps les audiences, les cours et les tribunaux

Tous les lundis de cet été, *Le Devoir* vous emmène visiter un lieu de villégiature qui porte l'empreinte de l'histoire. Sainte-Pétronille, Les Éboulements, la Côte de Beauport, La Prairie, la baie des Ormes... autant de sites au nom aussi enchanteur qu'évocateur d'une époque où la campagne occupait la place prépondérante dans la vie des habitants de ce pays. Aujourd'hui, Benoît Lacroix retrace pour nous la double histoire des vacances.

Cette série a été préparée par la Société des Dix, une académie d'histoire fondée en 1935 qui regroupe dix chercheurs en histoire du Québec et de l'Amérique française. Leurs spécialités vont de l'archéologie à l'histoire littéraire, en passant par la politique, la sociologie, l'ethnologie et la musique. Fraternisant lors de repas de l'amitié et s'entraînant dans leurs travaux, ils publient depuis 1936 *Les Cahiers des Dix*. On peut s'abonner en s'adressant aux éditions La Liberté à Québec: <http://www.librairiealiberte.com/>. Le site des Dix: <http://www.unites.uqam.ca/Dix/>

Ce texte constitue la dernière contribution de la Société des Dix pour cet été.

BENOÎT LACROIX

L'histoire première des vacances remonterait à celle des jeux. Or, ceux-ci nous renvoient aux activités ludiques, voire sacrées des cultes primitifs. Il s'agit chaque fois de briser la chaîne des nécessités quotidiennes. L'exemple qui revient le plus souvent est celui de l'enfant, l'enfant «essentiellement jouant et symbolisant toute la béatitude de l'existence». Nul autre que Nietzsche écrit: «L'enfant est innocence et oubli, un recommencement, un JEU, une roue qui se meut d'elle-même, un premier mouvement, un oui sacré.»

Vite, atterrissons au Québec dans les années 1920-1930. Les vacances au sens historique du mot sont plutôt l'affaire des enfants et des étudiants:

Vive les vacances!
À bas les pénitences!
...
Vive les vacances!
À bas la rentrée!
Les maîtres à vendre!
L'école à louer!

Au Collège de La Pocatière, comme partout ailleurs dans la Belle Province, dès le mois de mai et jusqu'à la Saint-Jean, date officielle de notre fin d'année scolaire, nous rêvions d'un temps mythique où l'on ne ferait que dormir, marcher, jouer, flâner, regarder les fleurs, écouter les oiseaux, et quoi encore!

Il suffisait de dire ou d'en-

tendre le mot vacances pour que nos cœurs de collégiens survoltés soient ailleurs. Nos désirs de quitter le pensionnat étaient si forts qu'ils se transformaient en réalités anticipées, ce qui nous permettait de survivre à nos attentes démesurées. Quant à nos professeurs-prêtres, ils n'avaient aucune illusion sur notre hâte de les quitter et ils nous invitaient tout simplement à «légiférer» oralement ou par écrit sur nos rêves. Nous nous devions, par exemple, d'inventer un texte sur les vacances, et non sur la vacance, une faute à éviter. (Cet erreur est toujours d'actualité si j'en juge d'après la dernière édition (2003) du célèbre *Multidictionnaire de la langue française* de Marie-Eva de Villers.) Nous nous devions de nous rappeler en plus que le mot vacances, un substantif féminin et pluriel, doit son origine au pouvoir judiciaire de la France du XVII^e siècle qui avait pris la décision de suspendre durant un certain temps les audiences, les cours et les tribunaux. Un siècle plus tard, la loi sur les vacances s'appliquera à des groupes divers de travailleurs et finalement aux professeurs et aux étudiants.

Dans les collèges catholiques des années 1930, les étudiants auront droit en surplus à quelques avis à propos des vacances autorisées par la loi et par l'usage. On moralise comme aujourd'hui on «éthique». «Il faut aller vous reposer, mes chers étudiants. Dieu ne s'est-il pas reposé le septième jour? Vous en méritez autant!» Dès lors,



«Heureusement que pour nous enseigner l'esprit premier des vacances, il existe ici et là dans les rues asphaltées, des enfants pauvres qui n'ont peut-être jamais vu la campagne, ni la mer, ni même le fleuve, sauf à la télévision; ils s'inventent à mesure des jeux gratuits, joyeux, pleins de rires. Sans s'en douter, ces enfants continuent peut-être la première histoire des vacances.»

LUC GOUIN, 2004

les arguments, toujours favorablement acquis, pleuvent. Tel citera le Christ qui a dit à ses disciples: «Prenez sur vous mon joug, car je suis doux et humble de cœur... Regardez les lys des champs... À chaque jour suffit sa peine.» Tel autre en appellera aux oiseaux, aux goélands, aux fous de Bassan: «Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment, ni ne moissonnent, et Dieu les nourrit.» Ou encore: «Jésus de Nazareth en personne n'a-t-il pas valorisé des vacances saines et chastes quand il a dit: "Venez à moi vous tous qui êtes las et fatigués, vous trouverez du repos pour vos âmes" ?»

Parmi nos plus zélés prédicateurs de retraite, il s'en trouve qui ont fait des études spécialisées. Ainsi, pour rendre compte de la nécessité des vacances, ils citeront en long et en large, avec commentaires à l'appui, le Qohélet, appelé autrefois l'Ecclésiastique, document du troisième siècle. Troisième siècle ou pas,

peu importe: «Mes chers étudiants, c'est Dieu qui parle: "Il y a un temps pour tout, un temps pour chaque chose sous le ciel... Un temps pour se réjouir et se donner du bon temps durant sa vie".» Et donc? Un temps pour étudier sérieusement et un temps pour les vacances. Facile à comprendre.

D'autres prédicateurs plus âgés nous rassureront à leur manière en prédisant qu'au paradis ce sera congé tous les jours. Éternelles vacances! «Chers étudiants qui avez bien étudié cette année, vous méritez, s'il vous arrive un accident mortel durant les vacances et que vous êtes en état de grâce, d'aller droit au ciel! D'ailleurs, saint Augustin l'a dit à la fin de son livre la Cité de Dieu: "Au ciel, nous serons en vacances, nous nous regarderons, nous nous aimerons et nous chanterons".» Il paraît que ce dernier enseignement aurait choqué les oreilles du fils aîné de Siméon Breton qui aurait dit en sortant de la chapelle: «Moé, en tout cas, j'ai

toujours aimé travailler. Une éternité à rien faire, j'en veux pas. Une éternité où on travaille pas la terre, c'est pas une éternité.»

Mais, aussitôt de retour à la maison à la fin de juin, le travail s'impose. Il faut des bras pour la récolte des foins et la cueillette des fruits. À l'église paroissiale, nous entendrons des sermons tout à l'opposé de la mystique prêchée au collège. Maintenant c'est le temps d'imiter la fourmi plutôt que la cigale «ayant chanté tout l'été». «Mes chers frères, le travail rend la jeunesse plus vertueuse, plus généreuse, plus obéissante et surtout plus apte à éviter, en ces temps chauds, les péchés mortels des jeunes de la ville. N'oubliez pas que la paresse est un péché grave, sinon mortel, le dernier des péchés capitaux et non le moindre...»

L'autre histoire

Il aura fallu l'industrialisation et la révolution technique pour que les jeunes ruraux puissent à

leur tour inventer leurs vacances, encore que la ferme exige la maintenance. Entre-temps, d'autres jeunes, pour des raisons écologiques, plus écologiques que morales, révent de vacances à la manière évangélique en chantant de nouveau les vertus champêtres avec les «retours à la terre». D'autres sacrifient leurs beaux jours pour mériter... financièrement leurs études. D'autres n'hésiteront pas à donner leur temps à des œuvres caritatives, voire à se rendre en Amérique centrale, en Haïti et ailleurs, pour offrir leurs services dans des bidonvilles.

L'histoire «moderne» des vacances au Québec a été souvent abordée sous le titre du Service des loisirs. Vue forcément, jusque dans les dernières années, sous un angle socio-clérical. Nous en prenons à témoin une étude importante de Michel Bellefleur publiée aux Presses de l'Université du Québec en 1986. *L'Église et le loisir au Québec avant la Révolution tranquille* propose un texte analytique accompagné d'une bibliographie de plus de quinze pages. Plus près des mentalités actuelles, voici *Loisir et Société* de Vincent Lemieux et de Michel de la Durantaye, paru aux Presses de l'Université du Québec en 1999. Ainsi l'histoire des vacances s'est grandement diversifiée.

En marge des vacances traditionnelles et des multiples loisirs, voici que surgissent diverses espèces de vacances, certaines plus ou moins avouées, toutes plus ou moins orientées par le même désir d'un repos sacré hautement sécularisé. Ainsi, en plus des vacances d'été toujours idéalisées, voici venir d'autres genres de vacances: les vacances de Noël, les vacances de neige, les vacances d'hiver, les vacances du carnaval, les vacances de Pâques. Aussi des vacances au soleil, des semaines de relâche, des années sabbatiques, des semaines de lecture, des journées pédagogiques, des congés de maladie toujours possibles, des jours de grève obligatoires. Ainsi de suite!

Le plus étonnant de cette autre histoire est que nous y retrouvons la mentalité des commencements. Nous voici encore en plusieurs milieux de travail avec des lois, d'autres lois pour des vacances chronométrées à la minute près. Qui que tu sois en 2004, jeune ou moins jeune, fatigué ou pas fatigué, par temps froid ou par temps chaud, de tel à tel jour: «vacances statutaires, vacances obligatoires!» Bravo!

Heureusement que pour nous enseigner l'esprit premier des vacances, il existe ici et là dans les rues asphaltées, des enfants pauvres qui n'ont peut-être jamais vu la campagne, ni la mer, ni même le fleuve, sauf à la télévision; ils s'inventent à mesure des jeux gratuits, joyeux, pleins de rires. Sans s'en douter, ces enfants continuent peut-être la première histoire des vacances. Peut-être?...



Le Lac des Abénaquis. Photographie tirée de *Par monts et par vaux*, par Claude Bouchard et Benoît Lacroix, Chaudière-Appalaches, Québec, Les Publications du Québec, collection «Coins de pays», 2004, 175 pages.

CLAUDE BOUCHARD

LE MONDE

Najaf:
entre offensive
et dialogue

CHRISTOPHE BOLTANSKI

Najaf — Ils sont toujours là, par centaines. Autour du mausolée, ils paradent avec leurs armes au milieu des rues jonchées de gravats et de douilles. À l'intérieur du sanctuaire, ils sont allongés par dizaines sur des tapis posés à l'ombre des murs d'enceinte. Des hommes nettoient le marbre à grande eau. D'autres fouillent les visiteurs. À la vue de médias étrangers, ils se mettent à danser et à scander le nom de leur chef: «Allah donne la victoire à Moqtada Sadr!», crient-ils en tournant autour du dôme recouvert d'or qui renferme la tombe d'Ali, gendre du prophète.

Après deux semaines de siège et de multiples déclarations contradictoires — qui ont continué hier — l'imam radical Moqtada Sadr avait annoncé vendredi le départ de ses hommes du lieu le plus sacré du chiisme. Le nouveau pouvoir irakien avait même affirmé que sa police tenait le mausolée.

Samedi, force était de constater que les rebelles contrôlaient toujours le cœur de Najaf et son vénéré tombeau. Autour de la vieille ville, l'armée américaine a desserré son étau. Un groupe d'habitants traverse les mains en l'air l'une des lignes de feu, une grande avenue déserte. Cinquante mètres les séparent d'un tank au canon pointé vers eux. De l'autre côté, un milicien, un lance-roquettes RPG à ses pieds, fume tranquillement une cigarette: «Nos ordres sont de tirer si les Américains avancent.»

Vendredi, une issue pacifique semblait pourtant proche. Un porte-parole de Moqtada Sadr affirmait que les portes du sanctuaire avaient été fermées et ses clés remises à la Marja'yya, la plus haute autorité religieuse. L'évacuation par les rebelles de l'édifice était la première condition posée par le gouvernement irakien à un arrêt des combats.

En réalité, les sadristes détiennent toujours le trousseau. Pour ne pas donner le sentiment d'une capitulation devant le gouvernement, ils voulaient le confier à des représentants du grand ayatollah, Ali Sistani. Mais, depuis le début des hostilités, ce dernier se trouve à Londres, officiellement pour raison de santé. Joint par téléphone, il refuse de prendre possession du lieu tant qu'un état des lieux n'aura pas été effectué. «Il y a quelques problèmes de propriétés à régler», explique un représentant de Moqtada Sadr, Hazem el-Arjji. «Le sanctuaire abrite de nombreux trésors», ajoute un autre porte-parole, le cheikh Ahmed al-Chaibani.

Outre sa coupole en or, il y a les dons des pèlerins et de nombreux objets précieux. Le dignitaire religieux ne veut pas prendre de risque avec pareille fortune, et les rebelles qui occupent la place depuis cinq mois ne tiennent pas à être accusés de vol. «Le gouvernement nous traite tout le temps de bandits et de va-nu-pieds, alors que nous résistons contre la première puissance du monde», s'emporte l'un d'eux. Comme à chaque fois qu'un locataire s'en va, il faut un inventaire indépendant. Un comité doit être formé composé de représentants du waqf, l'administration des biens religieux.

Des raisons plus sérieuses pourraient motiver ce retard. Les miliciens ont accepté de quitter le mausolée, pas ses alentours. Ils entendent encore moins déposer leurs armes comme l'exigent les autorités. «Najaf aussi est une ville sainte. Tant que les ennemis tenteront d'y pénétrer, nous la défendrons», prévient Ahmed al-Chaibani. La Marja'yya peut d'autant plus hésiter à se mettre dans un tel guépier que les combats risquent de redoubler d'intensité.

Une fois dehors, les miliciens seront beaucoup plus exposés. En évacuant le sanctuaire, ils perdront un abri autant qu'une caisse de résonance. La prise en otage d'un lieu aussi sacré leur assurerait une protection relative contre les raids et donnait à leur lutte un retentissement mondial. «Où voyez-vous ici des combattants?», s'énervait le cheikh al-Chaibani en montrant les fidèles qui se pressent autour du dôme. «C'est nous qui protégeons le mausolée et non le contraire.»

Que deviendront également les centaines de manifestants, venus de tout le pays chiite servir de «boucliers humains» et actuellement massés à l'intérieur? «Nous nous installerons sur les trottoirs», dit l'un d'entre eux, et continuerons notre sit-in.»

Libération

À une semaine du scrutin

Poutine se rend
en Tchétchénie

Vladikavkaz — Vladimir Poutine s'est rendu en visite-surprise hier en Tchétchénie pour déposer des œillets rouges sur la tombe du président assassiné Akhmad Kadyrov, à une semaine de l'élection du nouveau chef de la république caucasienne.

La veille, de violents combats s'étaient déroulés dans la capitale de la république sécessionniste, Grozny. Des rebelles avaient attaqué un poste de police dans le centre-ville ainsi que des patrouilles de police et un bureau de vote.

La visite à Tsentoroi prouve donc la volonté de Moscou de montrer son intérêt pour la Tchétchénie et de renforcer les chances d'Alkhanov, qui devrait poursuivre la politique du président assassiné. A Sotchi, M. Poutine a souligné l'importance des dédommagements de guerre aux Tchétchènes et a soutenu la proposition d'Alkhanov de consacrer le revenu pétrolier local à la reconstruction de la région.

L'élection d'Akhmad Kadyrov en octobre dernier, un scrutin jugé irrégulier par les organisations de défense des droits de l'Homme, entrainait dans la stratégie de Moscou pour accroître son contrôle sur la république sécessionniste et affaiblir les rebelles dans leur deuxième guerre contre les forces russes en dix ans. Mais les combats meurtriers continuent près de cinq ans après le début du deuxième conflit.

Associated Press



En dépit des projets d'Ariel Sharon, la construction de colonies se poursuit. Sur la photo, des maisons à la colonie Adam, près de Jérusalem.

Un pas de plus
vers le retrait de Gaza
Sharon ouvre un bureau d'indemnisation
des colons qui seront déplacés

Jérusalem — Le premier ministre israélien Ariel Sharon a franchi un nouveau palier hier dans l'application de son plan de désengagement de la bande de Gaza en inaugurant l'instance qui sera chargée de régler les indemnités des colons évacués.

Le cabinet de Sharon a annoncé que l'Administration pour l'aide aux habitants de la bande de Gaza avait déjà entamé des discussions avec les colons. Cette administration dépendante du gouvernement conduira «toutes les actions nécessaires pour les paiements d'avance et l'indemnisation des habitants de la bande de Gaza et du nord (de la Cisjordanie)».

L'ouverture de ce bureau survient alors que le Likoud, le parti de Sharon, a infligé cette semaine un sérieux revers au premier ministre en s'opposant à la constitution d'une coalition gouvernementale avec le Parti travailliste de Shimon Peres, étape importante pour la promotion du plan de désengagement.

Ce plan, soutenu par les États-Unis, prévoit de démanteler les 21 colonies de la bande de Gaza ainsi que quatre implantations de Cisjordanie avant la fin de l'année 2005. Quelque 8000 colons devraient ainsi être évacués de Gaza. Selon des responsables du gouvernement, chaque famille de colons pourrait recevoir jusqu'à 300 000 \$ de dédommagements.

Mais beaucoup de colons installés à Gaza envisagent de résister au processus d'évacuation, affirmant que le territoire, conquis par Israël lors de la guerre israélo-arabe de 1967, est une partie historique de l'État juif. Certains estiment aussi qu'abandonner la bande de Gaza reviendrait à «récompenser le terrorisme palestinien».

La commission appelée SELA, l'acronyme hébreu de Aide aux résidents de la bande de Gaza, est surtout chargée d'établir le montant et les modalités des indemnités qui seront versées aux colons. La com-

mission, basée à Jérusalem, dirigée par Yonatan Basi, a déjà eu des contacts préliminaires avec des colons à ce sujet, selon un communiqué du bureau du premier ministre.

Ariel Sharon a réaffirmé hier sa détermination à appliquer son plan de retrait de la bande de Gaza et son désir de rallier les travaillistes à son gouvernement, en dépit de l'opposition de son parti, le Likoud. «Je suis déterminé à appliquer le plan de désengagement unilatéral et à élargir le gouvernement, y compris aux travaillistes», écrit M. Sharon dans une lettre au dirigeant de cette formation, Shimon Peres.

En contrepartie du désengagement de Gaza, M. Sharon espère qu'Israël pourra annexer les blocs d'implantations regroupant la majorité des 240 000 colons de Cisjordanie, dans le cadre d'un règlement permanent avec les Palestiniens.

Sur le terrain, quelque 4000 Palestiniens dont une centaine d'hommes armés ont défilé hier dans les rues de Gaza pour exprimer leur soutien au vaste mouvement de grève de la faim des prisonniers palestiniens détenus en Israël.

Brandissant des drapeaux palestiniens et des bannières appelant à la libération des détenus, les manifestants se sont rassemblés dans le centre ville, à l'appel du Fatah, le mouvement du leader palestinien Yasser Arafat.

De 3000 à 4000 des 7500 Palestiniens emprisonnés par Israël suivent un mouvement de grève de la faim déclenché le 15 août pour exiger l'amélioration de leurs conditions de détention.

Les autorités israéliennes ont annoncé qu'elles ne céderaient sur aucune demande et ont multiplié les pressions pour stopper la grève qui entre dans sa seconde semaine.

Agence France-Presse et Reuters

Des pourparlers débutent aujourd'hui au Nigeria

La diplomatie est de retour
au Darfour

La diplomatie est de retour au Darfour. Alors qu'une nouvelle séance de négociations rassemblera aujourd'hui à Abuja (Nigeria) les représentants du gouvernement soudanais et des rebelles du Darfour, le chef de la diplomatie britannique Jack Straw se rendra le même jour à Khartoum afin de faire le point de la situation. Il sera suivi demain par l'émissaire onusien Dennis McNamara.

Des rebelles sont arrivés hier au Nigeria pour les pourparlers de paix sous l'égide de l'Union africaine visant à résoudre un conflit qui a fait près de 50 000 morts et plus d'un million de personnes déplacées.

«Certaines personnes sont déjà ici, mais notre délégation arrivera dans la soirée. La réunion inaugurale aura lieu demain matin [aujourd'hui]», a déclaré l'ambassadeur du Soudan au Nigeria, Abdel Rahim Khalil.

Le patron du Foreign Office pressera le gouvernement soudanais de mettre fin à la crise humanitaire dans la région occidentale du Darfour. Selon des sources diplomatiques, il va exhorter le président Omar el-Béchir à sévir contre les milices arabes accusées d'exactions contre les populations noires et à traduire en justice les auteurs de meurtres et de viols.

Les Nations unies ont donné à Khartoum jusqu'au 30 août pour désarmer les milices arabes Janjawid, sous peine de sanctions diplomatiques et économiques. Jack Straw va aussi encourager le régime à conclure un accord politique avec deux groupes rebelles — l'Armée de libération du Soudan et le Mouvement Justice et Égalité —



Les personnes déplacées (elles seraient un million) par le conflit ont été autorisées à rentrer chez elles.

lors des pourparlers de paix prévus aujourd'hui au Nigeria.

D'après l'ONU, le Darfour est le théâtre de la pire crise humanitaire au monde. En février 2003, des rebelles noirs se sont soulevés contre le gouvernement soudanais, dénonçant des discriminations dans la répartition des rares ressources du pays. Selon des responsables onusiens, Khartoum a voulu écraser cette révolte en soutenant les milices arabes Janjawid.

Par ailleurs, Khartoum a signé samedi avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une agence onusienne basée à Gè-

nève, un accord stipulant que le million de personnes déplacées par le conflit seront autorisées à rentrer chez elles quand elles le souhaiteront. L'ONU veut s'assurer qu'aucun réfugié ne sera obligé à rentrer au Darfour avant que la sécurité n'y soit rétablie ni avant qu'il ne s'y sente prêt. Le gouvernement soudanais a déclaré hier que l'Union africaine (UA) aurait besoin d'un accord préalable de sa part et d'une nouvelle résolution pour pouvoir déployer de nouveaux soldats dans la région occidentale du Darfour.

Reuters et Associated Press

À la Commission du renseignement

Des républicains
proposent
de démanteler
la CIA

Washington — Des sénateurs républicains membres de la Commission du renseignement ont proposé de retirer à la CIA et au Pentagone les opérations de collecte de renseignements les plus importantes pour les placer sous le contrôle direct du nouveau directeur national du renseignement.

Pat Roberts, président de la Commission, a dévoilé hier la proposition la plus audacieuse jamais faite en matière de refonte des services de renseignements américains depuis que la Commission sur les attentats du 11 septembre 2001 a réclamé des changements majeurs.

Dans un entretien accordé à l'émission *Face the Nation* sur CBS, Pat Roberts a reconnu que l'ensemble des détails de ce projet de loi, soutenu par huit républicains de la Commission du renseignement, devaient être étudiés à la fois avec la Maison-Blanche et les démocrates.

Le sénateur, disant prêter surtout attention «aux menaces pour la sécurité nationale que doit affronter le pays aujourd'hui» et pas aux querelles de chapelles, a ajouté: «J'essaie de réunir un consensus sur quelque chose qui est très différent et très audacieux.»

La réforme proposée consisterait en la création de nouvelles agences de renseignement séparées, à partir des actuelles trois grandes directions de la CIA: Opérations (collecte du renseignement et opérations secrètes), Intelligence (chargée de l'analyse) et Science et Technologie. Chacune serait placée sous l'autorité d'un adjoint au super-patron du renseignement.

Bien que ces mesures équivalent à démanteler la CIA, Roberts a déclaré: «Nous n'abolissons pas la CIA. Nous réorganisons et renommeons ses trois principales composantes. Aucune agence, quelle que soit son histoire prestigieuse, n'est plus importante que la sécurité nationale», ajoute-t-il dans son projet.

L'activité renseignement du Pentagone subirait le même sort. La National Security Agency (NSA), plus importante agence d'espionnage du pays, qui intercepte les signaux électroniques sur la planète, et l'Agence du renseignement géo-spatial, qui analyse les images-satellite, sortiraient de l'orbite du ministère de la Défense et seraient placées elles aussi sous l'autorité d'un autre adjoint au «tsar» du renseignement.

Quant à la DIA (Defense intelligence agency), le Renseignement militaire de terrain, elle deviendrait une autre agence séparée, rendant compte au même sous-directeur que l'ex-division Opérations de la CIA. Les services de satellites-espions du Pentagone seraient quant à eux fusionnés avec le service Science et Technologie issu de la CIA.

Associated Press

EN BREF

Trois civils tués par erreur

Kaboul — La coalition sous commandement américain déployée en Afghanistan a tué par erreur samedi soir trois civils circulant à bord d'un véhicule qui tentait de franchir un *check point* sans s'arrêter, a indiqué dimanche l'armée américaine. «Les forces de la coalition ont ouvert le feu sur un *pick-up* qui tentait de passer un *check point* tenu par la coalition et l'armée nationale afghane, près de Ghazni et a tué trois personnes et blessé deux autres» passagers, a précisé l'armée dans un communiqué. Les soldats ont ensuite fouillé le véhicule, à bord duquel voyageaient six personnes, sans trouver d'armes. Selon un porte-parole de l'armée, le capitaine Mike Eckert, une enquête est toujours en cours afin de déterminer si les passagers étaient tous des civils. — AFP

Le Koweït reconnaît une
ONG de défense des droits

Koweït — Le Koweït a reconnu hier pour la première fois une ONG de défense des droits de l'Homme, dix ans après la création de cette association, a annoncé le ministre de l'Information. «Le cabinet a pris note de la décision du ministère des Affaires sociales et du Travail de reconnaître l'Association koweïtienne des droits de l'Homme», a déclaré Mohamed Abdallah Abou al-Hassan, dans une déclaration à l'issue de la réunion hebdomadaire du cabinet. Cette décision intervient après que le gouvernement eut réglé la création et le fonctionnement des ONG, a affirmé le ministre. — AFP

Un gouvernement
en Somalie!

Nairobi — Les membres du nouveau Parlement de transition de Somalie ont prêté serment hier. C'est là une étape capitale vers l'établissement du premier gouvernement national dans le pays depuis 1991, mais une querelle de clans menace une nouvelle fois de faire capoter le processus de paix. Ce parlement est le résultat de près de deux ans de laborieux pourparlers au Kenya entre chefs de clan, autorités religieuses et seigneurs de la guerre. La Somalie vit dans le chaos total depuis que les factions somaliennes ont renversé le dictateur Mohamed Siad Barre en 1991, avant de se faire la guerre entre elles, transformant le pays en une multitude de fiefs à l'insécurité constante. Un gouvernement mis sur pied en 2000 n'a jamais contrôlé plus qu'un secteur de la capitale Mogadiscio et plusieurs zones du pays, avant la fin de son mandat en août 2003. — AP

Al-Qaïda au Honduras

Tegucigalpa — Le Honduras a renforcé la sécurité des ambassades et déclenché hier une alerte terroriste sur tout le territoire, après avoir reçu des informations sur des menaces d'al-Qaïda, a annoncé le ministre chargé de la Sécurité qui n'a pas précisé les sources de ces informations reçues par les services de renseignements, le réseau terroriste d'Oussama ben Laden chercherait à recruter des Honduriens pour attaquer les ambassades des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Espagne et du Salvador. — AP

ÉDITORIAL

L'une donne, l'autre prend

Le 13 septembre prochain, le premier ministre Paul Martin rencontrera ses homologues des provinces pour discuter de financement de la santé. Mais au moment même où il promet davantage en santé, Ottawa enregistre d'importantes économies au chapitre de la péréquation. À quel jeu ce gouvernement convie-t-il les provinces?

La «péréquation» n'a jamais été au cœur des discussions de café, mais elle n'en constitue pas moins un des éléments essentiels de la fédération canadienne. Selon la Constitution, Ottawa doit verser aux provinces des paiements de péréquation qui leur assurent des «revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables».

D'apparence limpide, cette obligation souffre depuis nombre d'années de l'interprétation restrictive qu'en fait Ottawa qui n'y voit aucun moyen d'assurer sa propre visibilité.

C'est lui qui fixe les règles du jeu. Or, parce qu'elle est calculée sur la base de la richesse et de la capacité de lever des impôts de cinq des dix provinces seulement, à l'exclusion des provinces les plus pauvres et de la province la plus riche, la «norme» actuelle utilisée par Ottawa génère des paiements insuffisants qui obligent les provinces bénéficiaires à imposer davantage leurs contribuables pour leur offrir une qualité de services équivalente à celle des provinces riches. Ainsi, le gouvernement du Québec doit faire supporter un fardeau fiscal de deux milliards de dollars de plus à sa population que si la formule utilisée était équitable. Selon le ministère des Finances, cette somme explique à elle seule 40 % de l'écart qui sépare le fardeau fiscal des Québécois de celui des Ontariens au chapitre de l'impôt des particuliers.

En 1999-2000, Ottawa avait consacré 10,9 milliards à la péréquation. Depuis ce temps, l'amélioration de la situation économique lui a permis de réduire ses versements à 8,7 milliards l'an dernier. Comme si les provinces pauvres avaient profité davantage que les autres de la bonne performance économique ou qu'elles avaient vu leurs dépenses diminuer!

Par un curieux hasard, on se rappellera que ce chiffre équivaut au montant non récurrent accordé l'an dernier par Jean Chrétien dans le cadre de l'entente sur les soins de santé. À une différence près: depuis la réforme imposée par Ottawa, il y a quelques années, les transferts en santé sont versés en fonction du nombre d'habitants dans chaque province et non plus en fonction de leur richesse respective, de sorte que les plus peuplées reçoivent de plus en plus et les plus pauvres, de moins en moins. Toujours selon le ministère des Finances, une augmentation de un milliard des transferts en santé financée par une réduction équivalente de la péréquation se traduit par un manque à gagner d'un demi-milliard pour les provinces pauvres et un gain équivalent pour l'Ontario et l'Alberta!

Voilà pourquoi les provinces bénéficiaires demandent à Ottawa de s'asseoir pour discuter de péréquation autant que de santé, d'ici au prochain budget.

Toutes les fédérations du monde, sauf les États-Unis, ont créé des programmes de péréquation. Même dans l'hypothèse de la séparation du Québec, il ne serait pas inconvénient d'imaginer la négociation de ce genre de programme comme l'ont fait les pays européens.

Malheureusement, à l'heure actuelle, le gouvernement Martin cherche par tous les moyens à concentrer ses dépenses sur des programmes ciblés, contrôlés par lui et financés en fonction du nombre d'habitants. Ce faisant, il renie la mission que lui confie la Constitution de donner une chance égale à chacun, quelle que soit la région où il habite. Curieux retournement des choses pour un gouvernement qui prétend défendre des valeurs d'équité et d'égalité si «typiquement canadiennes»!

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Du flou au cégep

La rentrée dans les cégeps s'amorce aujourd'hui dans le flou politique complet. Il est possible que le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, ait une idée très nette de ce qu'il entend faire du réseau. Mais comme lui seul le sait, le moulin à rumeurs tourne à plein régime, alimentant grogne et suspicion.

La dernière en date touche le très sensible point de l'autonomie des collèges, qui horrifie déjà les syndicats. Le ministre ne veut pas s'engager à maintenir l'existence d'un diplôme national, ce qui ouvre la voie à ce que chaque cégep délivre son propre diplôme. Mais on entend dire aussi que le ministre n'ira pas aussi loin, préférant d'abord laisser plus de latitude aux cégeps dans l'élaboration de leurs programmes. Vrai ou faux? Et quel impact concret cela aura-t-il? On cherchera en vain quelqu'un pour nous le dire.

Il y a toutefois des certitudes au milieu des bruits qui courent. On sait ainsi que des projets-pilotes seront mis sur pied pour arrimer la formation professionnelle et technique entre les écoles secondaires et les cégeps, en liaison aussi avec l'entreprise. Les discussions sont déjà entreprises avec les directions des collèges à ce sujet. Fort bien. Sauf que l'affaire n'a pas été annoncée par le ministre, mais dévoilée par *Le Devoir*. Or il s'agit là d'une priorité gouvernementale de l'automne, qui n'est pas sans conséquence sur la gestion du personnel, des locaux et de l'équipement.

Et puis, dans quel plan d'ensemble se situe cette nouveauté? Mystère. Pourtant, elle doit sûrement prendre place dans un projet plus vaste, dans la foulée de discours prononcés en juin par le ministre Reid, en conclusion de son controversé forum sur l'avenir des cégeps.

M. Reid avait alors abordé la question des liens entre les ordres d'enseignement, de même que d'autres points — autonomie et diversification des collèges ou création de certificats intermédiaires — qui n'étaient pas soulevés dans le document de préparation au forum. Il avait d'ailleurs chapeauté le tout du titre: «Des zones d'évolution possible». De quoi laisser croire que les débats se poursuivraient à l'automne.

Erreur: on constate plutôt que le ministre va de l'avant, sans engagement public, sans documents sur lesquels s'appuyer, sans échéancier connu. L'enfer dans un milieu qui, parce que tout changement y est structurant, vit mal l'incertitude. L'enfer aussi parce que, en éducation plus qu'ailleurs, on aime discuter le fond des choses. Il faut des mots, des virgules, des développements, des conclusions. Raisonner quoi, plutôt que jouer à deviner le sous-texte d'un discours ministériel.

On espérera en fait que Pierre Reid fasse un Philippe Couillard de lui-même — celui qui a dit clairement qu'il intégrerait CLSC, CHSLD et réseau hospitalier, permettant au moins à tous les intéressés de s'entre-déchirer à visière levée. On attend donc la route à suivre. À moins que, de projet-pilote en diplôme à l'essai, le ministre de l'Éducation n'ait décidé de naviguer à vue. Le flou qui l'entoure n'en sera que plus alarmant.

jboileau@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Les X en colère sont moins nombreux qu'on le dit

Il est décourageant de voir le professeur Désaulniers, mentionner dans le très sérieux *Devoir*, que 50 000 personnes avaient manifesté contre la fermeture de CHOI. C'est de loin le plus gros mensonge de l'année au Québec.

Il est assez facile d'estimer une foule «scientifiquement». Il s'agit de calculer la superficie occupée et de diviser par la densité (nombre de personnes par mètre carré). Une foule dense, immobile, comptera plus d'une personne au mètre carré. Mais une foule en mouvement, rarement plus d'une personne pour deux mètres carrés.

Les photos aériennes prises lors de la «manif de la Liberté» montrent que la foule s'étend sur moins de deux kilomètres sur Laurier, entre l'église de Sillery et l'entrée de l'Université Laval. Comme Laurier a 10 m de largeur, la manif occupait donc 20 000 m carrés. À une personne pour deux mètres carrés, il n'y avait donc guère plus de 10 000 X en colère s'il y avait à cinq piasses. C'est loin, très loin, des 50 000 annoncés par un policier le soir de la manif et claironnés depuis par CHOI et le reste du Québec.

Ce chiffre de 10 000 peut être validé par deux données objectives. D'abord l'Agora, qui était le but de la marche, là où les grands gourous de la station devaient tenir leur discours, ne peut pas contenir plus de 7000 personnes. Où aurait-on pu mettre les 43 000 autres? Certainement pas sur Dalhousie! Dans le fleuve, cordés sur les éperlans?

Puis, le service de retour au PEPS (10 km) était assuré par les bus d'Inter-car. Un coup de fil chez Inter-car (ce qu'aucun journaliste n'a fait!) vous apprendra qu'il y avait 12 bus en service qui ont effectué chacun neuf voyages. À 48 personnes par wawa, on a donc rapatrié pas plus de 5000 X. Comment sont rentrés les 45 000 autres?

En dépit de toutes ces évidences, le Service de police de Québec refuse de corriger son erreur. À NY, lorsque les tours du WTC se sont effondrées, on a parlé sur le coup de 15 000 à 20 000 victimes. Le lendemain, tous les journaux tiraient: 15 000 morts. Le sur-

lendemain, on était à 10 000 puis... on a fini à 2800 un mois plus tard. Mais au Service de police de Québec on est parfait... Et incorrigible!

Jacques Noël
Québec, le 18 août 2004

L'image des avocats

Il y a l'image des politiciens actuels et anciens dont la seule mention du nom invite au mépris: George W., Alfonso Gagliano, André Ouellet, etc. Et il y a celle des avocats. Quatre d'entre eux, défenseurs des Hell's Angels, viennent d'être cités devant le Comité de discipline de leur Ordre. En outre, la une de votre édition du 18 août titre «Recours collectif: 1400 \$ aux parents, 400 000 \$ aux avocats».

J'avoue que l'auteur de la manchette a frappé dans le mille. La seule juxtaposition des deux montants suffit à ruiner ce qu'il reste de l'image ou de la réputation des disciples de Thémis dans l'opinion publique. Bien sûr, il est injuste de généraliser et, dans ma carrière j'en ai pratiqué un grand nombre qui étaient fort convenables.

Mais, comment justifier, devant l'ensemble des citoyens, qu'une firme d'avocats encaisse à elle seule un traitement «royal» de 350 000 \$ d'honoraires dans une cause où 28 parents seulement ont réclamé leurs 50 \$ du syndicat coupable d'une grève illégale de trois jours à l'appui de leur lutte pour l'équité salariale? Parce que deux juges ont approuvé la facture? Certes, il faut que les syndicats finissent par comprendre que la grève illégale mène à l'anarchie et est intolérable surtout dans le secteur public. Mais, ne faut-il pas faire preuve de discernement dans le choix des moyens? Il existe des recours par voie pénale pour sanctionner les grèves sauvages. Ce moyen évite que des avocats, auxiliaires de la justice, s'en mettent plein les poches et incitent la population à les détester davantage.

«Ça n'a aucune commune mesure avec ce que nous avons versé aux parents», avoue le président de l'Alliance des professeurs de Montréal. Je ne vous le fais pas dire.

Le tribunal aurait pu ordonner le paiement d'une somme d'argent à une œuvre de charité, il y a des précédents. L'image de la justice,

qui en a bien besoin, en serait sortie grandie. Ghislain Laroche
Montréal, août 2004

Où réside mon choix en tant que parent?

À l'attention de Mme Carole Théberge, Sur le site Internet du ministère de la Famille et de l'enfance, dans la section «service de garde», la première phrase que l'on peut lire est la suivante: «Le gouvernement du Québec reconnaît aux enfants le droit de recevoir des services de garde de qualité et, aux parents, le droit de choisir les services de garde correspondant le mieux à leurs besoins.»

Je vous invite, Mme la ministre responsable, soit à corriger cette phrase (on pourrait lire, par exemple: «Le gouvernement du Québec reconnaît à certains enfants le droit de recevoir des services de garde...») ou bien, ce qui serait plus juste envers les familles du Québec dont les deux parents travaillent, à régler la situation de pénurie une fois pour toutes.

Je me souviens, il y a plus d'un an déjà, que votre parti amené au pouvoir nous avait promis des changements, notamment de nouvelles places dans les garderies du Québec. Force est de constater que rien n'a changé, sauf les tarifs. Je suis sur de multiples listes d'attente depuis mars 2003. Ma fille aura un an cette semaine, et j'ai pris le maximum de temps possible en congé parental, espérant avoir (en vain!) l'appel d'un CPE m'offrant une place pour ma petite. Nos enfants sont-ils en droit de recevoir, oui ou non, des services de garde? Où réside mon choix en tant que parent?

En attendant que votre gouvernement sorte de sa torpeur, ma famille, comme bien d'autres, fait les frais de votre incompétence à gérer les services de garde. Qu'est-ce que je devrais faire? Rester à la maison au lieu de retourner sur le marché du travail? Est-ce votre nouvelle politique familiale? Vous devriez être gênée, Madame la ministre. Si le gouvernement reconnaît à mon enfant le droit de recevoir des services de garde de qualité, il a le devoir et la responsabilité de voir à ce que ceux-ci lui soient fournis.

Emmanuelle Trottiér
Sainte-Foy, 19 août 2004

LIBRE OPINION

Entre culture et identité

LIZA FRULLA
Ministre du Patrimoine canadien

La culture et l'identité sont au cœur des grands débats de l'heure. L'ouverture des marchés, la création de puissants blocs économiques, la rapidité et la convergence des moyens de communication, l'ampleur des réseaux de distribution font que la carte du monde se modifie de jour en jour et que les pays s'interrogent sur la place qu'ils y tiennent. L'enjeu est de taille: il s'agit de participer à la fois à un mouvement de mondialisation et d'affirmation de nos cultures, sans lesquels nos identités s'affaibliraient et le monde serait de plus en plus uniforme.

Le rôle des gouvernements consiste à favoriser le plein rayonnement de nos cultures respectives et à protéger nos identités dans le contexte de la mondialisation. C'est justement dans cette perspective que plus de 60 pays se sont joints au Réseau international sur la politique culturelle depuis 1998 en vue d'assurer à chacun son droit le plus légitime de veiller à l'essor de sa culture et au renforcement de son identité.

Outre les ministres responsables de la culture, les organismes non gouvernementaux et les administrateurs culturels ont également

mis la main à la pâte afin de donner plus de résonance à cette défense de la culture et de l'identité des peuples.

Le Canada s'est fait un ardent défenseur de cette cause sur toutes les tribunes que lui confère son adhésion au Commonwealth, à la Francophonie internationale et, bien sûr, à l'Organisation des États américains, dont la prochaine rencontre des ministres de la culture a lieu aujourd'hui et demain à Mexico.

Depuis le troisième Sommet des Amériques, tenu à Québec en 2001, un large consensus a pris forme parmi nous sur cette importante question. Nos chefs d'État ont reconnu clairement qu'en respectant la diversité culturelle nous contribuons à la vitalité économique et sociale de nos sociétés et à la promotion de principes fondamentaux comme la bonne gouvernance, la cohésion sociale, le développement humain et la paix. Nous croyons qu'il est essentiel pour les Amériques et les Antilles de participer activement à l'élaboration de la Convention internationale sur la protection des contenus culturels et des expressions artistiques, menée par l'UNESCO.

En gros, nous croyons que cette convention doit établir des règles claires qui assurent la circulation des biens et services cultu-

rels dans un environnement cohérent. Elle doit également être un instrument pour protéger la culture à l'ère numérique, et pour promouvoir une rémunération équitable pour les créateurs et créatrices. Enfin, elle doit respecter les droits de la personne en tant que droits fondamentaux.

L'affirmation des cultures et des identités est aujourd'hui l'affaire de tous et de toutes. Les gouvernements de tous les ordres, les communautés de partout, les organismes qui veillent à l'essor de la culture, les institutions qui la mettent en valeur, les créateurs et créatrices qui lui donnent forme et nous la donnent en partage ont tous la responsabilité de la défendre et de la préserver. Il y va de l'identité de chacun d'entre nous et de la richesse d'un monde diversifié.

Le Canada estime que nous sommes tous liés les uns aux autres par un pacte en vertu duquel le droit de nos citoyens et citoyennes à l'affirmation de leur culture et de leur identité est fondamental. Les pays des Amériques et des Antilles tiennent à ce que le monde de demain soit une célébration de nos différences, et non le lieu de cultures en voie d'extinction. C'est dans cet esprit que nous mobilisons nos efforts aujourd'hui et que nous militons en faveur d'une convention internationale.

IDÉES

QUE RESTE-T-IL DU BIEN COMMUN ?

Depuis l'an dernier, l'actualité politique — forte de deux campagnes électorales, au Québec puis au fédéral, auxquelles s'est ajouté le débat sur les défusions municipales — a amplement donné matière à réfléchir à notre vie en société. Le sujet a inspiré la revue *Éthique publique* (Éd. Liber) qui, pour son numéro du printemps 2004, a demandé à différentes personnalités de décrire leur vision du bien commun. Pour le plus grand profit de ses lecteurs, *Le Devoir* a décidé de reprendre des extraits de ces réflexions tous les lundis de cet été.

Nationalisme et cosmopolitisme peuvent se rencontrer

MICHEL SEYMOUR

Professeur de philosophie, Université de Montréal

Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience nationale québécoise lorsqu'il s'agit de penser le bien commun dans le cadre de la mondialisation? Notons tout d'abord qu'à l'échelle internationale autant qu'à l'échelle locale, il n'existe pas une telle chose que le bien commun. Il n'existe qu'un ensemble de conceptions divergentes. Mais au niveau international comme au niveau local, il faut penser des principes de justice susceptibles d'être communément partagés. Or, parmi eux, il faut faire figurer des principes de justice distributive.

Commençons par noter que, à notre époque, les véritables enjeux ne sont plus seulement locaux mais également globaux. On peut certes épiloguer longuement sur la façon d'améliorer notre système de santé et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais ces enjeux relèvent de plus en plus de facteurs qui dépassent l'échelle locale. Et, lorsque la discussion se reporte sur la scène mondiale, on se rend compte de l'importance des solutions envisagées à l'échelle locale.

Le nationalisme qui prend tellement d'importance à l'échelle locale paraît aux yeux de certains bien insignifiant quand on considère les enjeux de la mondialisation. Mais il s'agit là d'une opinion qui trahit une perspective étroite. Le fait est que les questions identitaires interviennent aussi à l'échelle internationale et qu'elles sont liées étroitement aux enjeux sociaux. Le droit à l'autodétermination des peuples, le principe de la diversité culturelle, le souci de combattre le déficit démocratique des institutions supranationales, constituent autant d'enjeux qui font réapparaître la dimension identitaire au sein de la réflexion sur la justice internationale.

Mais il y a plus. La justice distributive ne peut se satisfaire d'une redistribution à l'intention des individus. Il faut assurer aussi une redistribution des moyens de production à l'intention des peuples. Les peuples doivent être en mesure de mettre au point leurs propres infrastructures économiques. Ils ont un droit égal au développement économique. Ce sont eux et non les individus qui réclament des biens institutionnels de ce genre. En somme, les enjeux sont les mêmes. [...]

Certains opposent la vision impartiale cosmopolitique à la vision partielle nationaliste. L'idée est que le nationalisme implique nécessairement un point de vue partial à l'égard de ses semblables alors que la justice cosmopolitique considère de manière impartiale le droit de tous les individus. Mais cette façon de voir les choses est très partisane. Je suis donc en désaccord profond avec ceux qui soutiennent que le nationalisme est essentiellement un point de vue partial. Le nationalisme peut favoriser à l'échelle locale l'apparition d'une solidarité sociale. Mais doit-on aller jusqu'à dire que la solidarité sociale est impossible sans la solidarité nationale? Bien sûr que non.

La solidarité cosmopolitique ne s'oppose pas à la solidarité nationale. Bien au contraire, le respect des solidarités nationales constitue une condition nécessaire à la mise en place d'une solidarité cosmopolitique. Lorsque l'on endosse un nationalisme prenant la forme impartiale d'une affirmation des droits collectifs de tous les peuples, il n'y a pas de contradiction entre le nationalisme et le cosmopolitisme. Cela est vrai autant sur le plan procédural que sur le plan des principes. Pour créer une solidarité cosmopolitique, il faut que soit établi un lien de confiance entre les peuples. Ce lien de confiance suppose la reconnaissance mutuelle et non un lien nationalitaire communément partagé.

Reconnaissance des droits des peuples

Sur le plan des principes, il n'y a pas de justice cosmopolitique sans reconnaissance des droits des peuples au développement égal et sans prise de conscience des droits collectifs qu'ont les peuples à une infrastructure économique adaptée à leurs besoins. Le droit cosmopolitique ne peut être seulement un ensemble de droits individuels. Il doit inclure également les droits des peuples.

Il existe aussi à l'échelle individuelle une propension à privilégier ses semblables, qu'il s'agisse des membres de sa propre famille ou de ses amis proches. Le débat n'est donc pas entre une approche nationaliste partielle et une approche individualiste impartiale. On peut critiquer le point de vue partial autant à l'échelle individuelle qu'à l'échelle collective et l'on peut défendre une vision impartiale autant à l'échelle collective qu'à l'échelle individuelle. Dans le cadre du droit cosmopolitique, les nations peuvent jusque dans une certaine mesure faire montre de partialité, pourvu que celle-ci soit contrainte par des principes cosmopolitiques individuels.

Mais l'inverse aussi est vrai. Dans le cadre d'un droit des peuples juste et raisonnable, les individus peuvent faire ce qu'ils veulent et être partiaux à l'endroit de leurs semblables, pourvu qu'ils acceptent les contraintes raisonnables du droit des peuples.

Une approche progressiste et cosmopolitique va de pair avec une redéfinition du rôle joué par les États-nations. On doit rejeter le modèle traditionnel de l'État-nation ethnoculturellement homogène, au profit d'un État-nation pluriethnique et pluriculturel. On doit accepter aussi d'autres modèles d'orga-



On doit rejeter le modèle traditionnel de l'État-nation ethnoculturellement homogène, au profit d'un État-nation pluriethnique et pluriculturel.

nisation politique, qu'il s'agisse des fédérations multinationales, des confédérations d'États souverains, des organisations non gouvernementales transnationales et des organisations supranationales. Il faut enfin aussi accepter de limiter la souveraineté des États souverains, quel que soit le modèle d'organisation politique qui les caractérise.

Mais les États doivent en même temps être des acteurs privilégiés au sein de la communauté internationale, et cela inclut les États-nations, parce qu'ils constituent encore à notre époque les principaux détenteurs de la souveraineté populaire. [...]

Justice distributive pour tous

Notre sensibilité aux enjeux identitaires nous permet de comprendre que la justice distributive s'applique autant aux peuples qu'aux personnes. Elle a en outre une application autant à l'échelle internationale qu'à l'échelle locale. Cela veut dire qu'à l'échelle internationale les bénéficiaires de la redistribution doivent être les personnes autant que les peuples, et qu'à l'échelle locale les bénéficiaires doivent être les peuples autant que les personnes.

Il y a deux aspects importants aux principes de justice distributive: un devoir d'assistance aux personnes et aux peuples en situation de détresse, et une obligation de maximiser le minimum pour les personnes et les peuples (le principe de différence). Il faut accorder une priorité absolue au devoir d'assistance à l'égard des personnes et des peuples. [...] Il faut enfin admettre un principe de justice maximum pour les personnes et les peuples. À chaque niveau, les droits des personnes et des peuples sont affirmés sans être hiérarchisés. Il est en outre important d'adopter pour l'essentiel un seul ensemble de principes tant au niveau national qu'au niveau international. [...]

Il faut doter tous les peuples de ressources financières, de capacités de développement infrastructurelles et de pouvoirs de décision leur permettant de développer au maximum les ressources dont elles disposent. Dans une société internationale bien ordonnée, certaines différences majeures demeureront entre les peuples et ne seraient pas fondamentalement injustes si elles étaient seulement le fait de l'existence de circonstances différentes. [...]

Il y a deux sortes d'inégalités qui peuvent être tolérées: celles qui résultent de différences servant à produire suffisamment de richesse pour permettre

la redistribution aux plus démunis et celles qui persistent dans une société bien ordonnée en fonction de talents et de ressources naturelles inégales, une fois que toutes les sociétés sont dotées de moyens leur permettant de se développer. [...]

Il existe un devoir d'assistance aux individus et aux peuples en situation de détresse à l'échelle locale et à l'échelle globale

On obtient de cette manière une théorie de la justice distributive à l'intention des individus et des peuples qui admet trois niveaux de considérations. En deçà d'un certain seuil, il existe un devoir d'assistance aux individus et aux peuples en situation de détresse à l'échelle locale et à l'échelle globale. On a là un principe utilitariste visant à maximiser le bien-être de tous les individus et de tous les peuples. Nous avons un devoir auprès des personnes handicapées de leur fournir toute l'aide nécessaire leur permettant de parvenir à un minimum d'autonomie et nous avons l'obligation d'intervenir auprès des peuples en situation de détresse.

Au-delà d'un certain seuil, le fait, par un principe de différence, chercher à maximiser le capital, les moyens de production et les pouvoirs de décision des individus et des peuples, à l'échelle locale et internationale. Au terme d'une redistribution adéquate, on aurait des inégalités résultant de la présence de différents talents et de différentes ressources naturelles sans que l'on puisse parler d'injustice. Ces inégalités ne seraient pas injustes parce que le maximum aurait été accompli pour que les individus et les peuples parviennent à se développer pleinement en fonction des ressources dont ils disposent. Les seules inégalités qui persisteraient seraient celles qui sont requises pour le maintien d'une richesse pouvant servir les objectifs d'une redistribution juste et celles qui résulteraient du fait de circonstances telles que des talents et des ressources inégaux.

Cette conception de la justice distributive fait intervenir les individus et les peuples et autant dans la sphère nationale que dans la sphère internationale. Elle marie le nationalisme et le cosmopolitisme dans une seule et même cause, la justice sociale. Elle est foncièrement anti-individualiste et anti-collectiviste puisqu'elle rejette autant la primauté des droits individuels que des droits collectifs.

Elle s'appuie sur une conception cosmopolitique et nationaliste de la personne et des peuples et elle permet d'inscrire le nationalisme dans un combat pour la justice sociale tout en sensibilisant les cosmopolites aux combats pour la libération nationale des peuples.



Michel Venne

Une lettre de Monsieur

O n a fait, depuis une semaine, un mauvais procès à Jacques Parizeau. Tout a commencé avec le titre de *La Presse* qui était erroné, signifiant qu'il n'y avait «pas besoin de référendum» pour faire la souveraineté. Parizeau n'avait rien écrit de tel. Il prévoyait un référendum, mais portant sur la constitution du Québec. En conséquence, il n'a jamais proposé de remplacer le référendum par une élection référendaire.

Cette idée d'une élection référendaire était déjà morte de toute manière. Aucun chef d'un parti politique ne l'appliquera jamais. L'assentiment de la population obtenu par référendum est devenu une norme incontournable. En l'évoquant de nouveau, Parizeau en a définitivement cloué le cercueil. Le débat national a acquis une certaine maturité au Québec. Je m'étonne toujours qu'on lise les textes de l'ancien chef avec des préjugés plutôt qu'avec des yeux.

Le texte de l'ancien premier ministre abordait cependant trois vraies questions qui sont au cœur du débat sur le programme du Parti québécois.

D'abord, il a clairement invité les membres du parti à rejeter la stratégie de Bernard Landry qui consiste à déclencher, rapidement après l'élection d'un gouvernement péquiste, un troisième référendum sur le modèle des deux autres. Parizeau soutient que «la partie n'est pas jouable» dans le contexte de la Loi sur la clarté et de la capacité de l'État fédéral de dépenser autant qu'il le souhaite pour combattre l'option souverainiste.

Ces arguments ne sont guère convaincants. Puisqu'un référendum doit avoir lieu, même s'il porte sur la constitution d'un Québec souverain, le camp du OUI ferait face aux mêmes contraintes. Cependant, d'autres raisons, plus fondamentales, militent en sa faveur. Il faut sortir de l'obsession référendaire non pas parce que les règles du jeu ne sont pas favorables, mais parce que, pour gagner le prochain référendum, le PQ devra redonner à une bonne partie de la population des raisons de renouveler son appui à ce projet. Il faudra donc du temps, du tact et du leadership. Aucune précipitation n'est permise.

Le mérite principal de l'article de M. Parizeau est de forcer, au sein du PQ, une remise en question de l'idée de tenir un référendum hâtif et donc de permettre aux militants de réfléchir à d'autres scénarios.

Ensuite, Monsieur soulève une question fort pertinente: si un parti souverainiste prend le pouvoir, a-t-il la légitimité pour enclencher ou préparer des actions, c'est-à-dire mettre la table en vue de la transition du Québec du statut de province à celui d'État indépendant?

La réponse démocratique est oui, à condition que le programme électoral soit clair à cet égard. Nous ferions un gain démocratique si le PQ annonçait dans son programme ce qu'il a l'intention de faire pour préparer la souveraineté et qu'il mettait sereinement son programme à exécution une fois élu.

D'ailleurs, le programme électoral du PQ aux élections de 2003 prévoyait explicitement un «plan d'action» en vue de préparer la souveraineté. Pauline Marois propose un scénario semblable. J'ai présenté ailleurs mes propres propositions à ce sujet.

À cet égard, l'exemple anglais est utile. Tony Blair est favorable à l'adoption, par le Royaume-Uni, de la monnaie européenne. La population est contre. Blair a fait campagne en s'engageant à ne jamais adopter l'euro à moins d'obtenir l'approbation de la population par référendum. Une fois au pouvoir, il a tenu promesse. Mais il a mis en marche une formidable machine pour préparer son pays au changement de monnaie. Des milliers de fonctionnaires y travaillent, préparent des études, informent la population à ce sujet.

Un gouvernement souverainiste devrait faire la même chose. En fait, il serait irresponsable de ne pas déclencher ce plan préparatoire à la souveraineté si son intention est de tenir un référendum sur ce sujet. Avant la tenue du référendum, le gouvernement doit faire la démonstration qu'il est prêt à entamer la transition. Que les projets de loi nécessaires à ce changement ont été rédigés. Que les évaluations des impacts économiques ont été faites. Que la diplomatie est prête à prendre le relais.

Tout comme un gouvernement utilise les moyens de l'État pour convaincre la population du bien fondé de n'importe quelle politique, en santé, en éducation ou même, comme en 1988, pour adopter un traité de libre-échange. Il a le droit d'utiliser les moyens et les attributs de l'État pour convaincre la population du bien fondé de sa proposition. Rien n'empêche non plus, et au contraire, de rédiger un projet de constitution et d'occuper pleinement tous les champs de compétence qu'il est possible d'occuper avant la souveraineté.

Parizeau a donc raison d'inciter les membres du PQ à clarifier cet aspect du programme.

La troisième question concerne le bon gouvernement. À ce sujet, je suis en désaccord avec M. Parizeau. Lui souhaite que les péquistes s'abstiennent d'élaborer un programme détaillé de gouvernement provincial. Ce serait la meilleure façon de ne pas être élu. Les électeurs n'accepteront pas de porter au pouvoir un parti qui ne proposerait aucune vision de son action avant l'indépendance.

Ce n'est pas, comme l'écrit M. Parizeau, parce que le PQ doit démontrer qu'il sait gouverner, c'est que, s'il prend le pouvoir, il devra, au moins durant un certain temps, exercer le pouvoir avec les contraintes du régime fédéral actuel. En outre, dans l'esprit de nombreux électeurs, la souveraineté n'a de sens que si elle permet de réaliser des objectifs politiques, sociaux, culturels ou économiques autres: protéger l'environnement, défendre une langue, assurer une meilleure justice sociale. Le programme électoral préfigure de ce «projet de sociétés». C'est un passage obligé.

michel.venne@inm.qc.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Mario-André Chouinard (éducation), Josée Boleau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (esprit éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Poiré (santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (cartographie), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumais (rélecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (spécialistes sportifs et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Montpetit (films), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Tallefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (commissaires); à l'information: Gilles Poiré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebti, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zémitis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Ginée Lenzard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec, (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

ONTARIO

Une Loi sur l'arbitrage basée sur la religion ?

Toronto — Un groupe islamique canadien tente d'empêcher l'ajout du mot charia dans la Loi sur l'arbitrage de l'Ontario, affirmant que cela créerait une « pente glissante » qui brouillerait dangereusement la limite séparant la famille et le droit criminel.

Actuellement, la loi offre la possibilité d'obtenir un arbitrage volontaire basé sur la religion, ce qui permet aux musulmans, juifs et membres d'autres confessions de régler certains litiges — tels que le divorce, la garde des enfants et les questions d'héritage — à l'extérieur des tribunaux.

Mais le Conseil sur les relations américano-islamiques du Canada (CRAIC) craint que l'inclusion du mot « charia » dans la législation n'enclenche dans la loi des tribunaux islamiques qui, soutient le regroupement, contrevient à la Charte des droits et libertés.

Les opposants aux tribunaux islamiques affirment que ce type de cour permettrait à la jurisprudence islamique d'envahir le champ du droit de la famille, ce qui pourrait à terme exposer des catégories de personnes plus vulnérables — particulièrement les femmes — à des traitements injustes selon la Charte.

« Ces opposants » affirment que les femmes seront contraintes et opprimées, a dit le directeur du Conseil, Riad Salooje. Le traitement diffère permis par l'application des lois islamiques va influencer sur les droits à l'égalité.

La charia est la loi canonique islamique qui régit la vie religieuse, politique, sociale et individuelle. Dans certains États musulmans, elle est appliquée de manière stricte.

Le champ des tribunaux islamiques traditionnels est vaste et, dans l'ensemble, il est incompatible avec la Charte, a dit M. Salooje. Le débat a polarisé la communauté musulmane du Canada, a-t-il ajouté.

La Loi sur l'arbitrage de l'Ontario est habituellement utilisée dans les cas d'arbitrages commerciaux où les parties sont représentées par des avocats. Les personnes qui choisissent l'arbitrage basé sur la religion sont souvent défavorisées et de ce fait, ne profitent pas de la même protection, a dit M. Salooje.

L'islamisme est la religion qui connaît la croissance la plus importante au Canada et, en 2001, le recensement indiquait que le pays comptait 579 640 musulmans — plus du double qu'en 1991. La majorité d'entre eux, soit 61 pour cent, vivaient en Ontario.

C'est pourquoi la province a demandé à l'ancienne procureure générale Marion Boyd d'entreprendre une révision du processus d'arbitrage en Ontario. Elle devrait formuler ses recommandations en septembre mais déjà, elle a dit ne pas avoir encore décidé si elle suggèrera l'utilisation du mot charia pour décrire le processus d'arbitrage qui s'appliqueraient aux musulmans.

« Je n'ai pas encore pris de décision, a-t-elle dit. Je peux vous dire que le CRAIC n'est pas le seul regroupement qui a laissé entendre qu'il serait inapproprié de le nommer charia. »

L'ecclésiastique musulman modéré Ahmad Kutty, qui a défrayé les manchettes lorsqu'il a été nommé imam canadien il a été expulsé des États-Unis, l'année dernière, à la suite de soupçons de terrorisme, affirme que le mot charia devrait demeurer à l'extérieur de la législation.

« La charia est un mot chargé de sens qui réfère à toutes les institutions associées au système judiciaire islamique, a-t-il dit. Personne ne peut souhaiter l'implantation d'un tel système au Canada. »

Presse canadienne

Rectificatif

La légende de la photo d'un athlète publiée en page A 1 de la première édition de samedi comportait une erreur: ce n'était pas l'éthiopien Kenesisa Bekele que l'on voyait, mais bien l'Érythréen Zerayen Tadesse, médaillé de bronze du 10 000 mètres.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

La recherche entreprise par les trois signataires de cette étude visait à déterminer si les normes sur la coupe de jardinage augmentaient réellement la productivité des forêts « aménagées », et ce, dans les proportions prévues.

La coupe de jardinage est par définition une coupe de nettoyage au cours de laquelle les forestiers sont censés prélever le bois malade ou affecté de différents défauts, qui n'aurait aucune valeur 20 ans plus tard lorsque les forestiers viendraient réaliser une première coupe à valeur commerciale. La coupe de jardinage est censée augmenter tellement la croissance des arbres débarrassés de leurs concurrents malades ou faibles qu'elle permet, en principe, de prélever 30% d'une forêt tous les 20 ans en augmentant même, d'une fois à l'autre, la qualité des bois à maturité. Les Québécois paient pour cette coupe censée redonner aux forêts mal exploitées dans le passé leur vitalité d'antan et même l'accroître. La réglementation permet aux exploitants forestiers de déduire les frais de cette forme « d'aménagement » du total des royautés qu'ils doivent payer pour le bois ramassé durant cette opération. Au total, Québec débourse plus que les royautés obtenues pour la coupe.

Les trois chercheurs affirment que les parcelles de forêts désignées comme sites expérimentaux de coupe de jardinage — où la coupe est d'une conformité totale aux normes — donne exactement les résultats prévus. C'est sur le terrain des coupes non expérimentales que les choses se gâtent. C'est là que les chercheurs ont constaté que le quart des arbres censés assurer la relève avaient été abattus prématurément par les forestiers parce que plus rentables que les arbres morts ou malades. Et que la moitié de ce que les forestiers avaient laissé en forêt feuillue était constitué de tiges « non vigoureuses », c'est-à-dire d'arbres incapables de hausser la productivité de la forêt au niveau prévu par les modèles prévisionnels qui servent à définir les quotas de coupe annuelle.

Clairement, affirment les chercheurs, la productivité

FORÊT

des forêts ainsi exploitées en contravention des normes affichent « un accroissement net inférieur à celui espéré ». Dans les érablières ainsi écrémées de leur meilleurs rejets, écrivent-ils, « on ne dénote aucun effet significatif du traitement sur l'accroissement net ». En clair, les intérêts, si l'on peut dire, que devraient produire ces techniques d'aménagement, dont le coût est assumé par les contribuables, ne sont pas au rendez-vous. Et le capital a plutôt tendance à diminuer.

« Le problème majeur que soulèvent ces constatations, explique en entrevue Claude Fortin, porte-parole en foresterie de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), c'est qu'on a pensé jusqu'ici qu'on aurait, grâce à ces techniques d'aménagement, un rendement forestier important et qu'on s'autorise à couper plus de bois que la forêt feuillue n'en produit réellement. Ça confirme ce que nous disons depuis longtemps, et que disent tout bas forestiers et fonctionnaires: les exploitants écrèment la forêt feuillue de ses meilleurs arbres au lieu d'assurer son avenir, ce qui laisse présager des problèmes d'approvisionnement dont l'ampleur va frapper durement les régions en cause. Cela rejoint aussi le rapport de la Vérificatrice générale sur deux points majeurs: les contrôles de la récolte par le ministère sont inefficaces, et le modèle prévisionnel utilisé pour définir la possibilité forestière base ses allocations de coupe sur une forêt surévaluée. On pense récolter les intérêts alors qu'on entame le capital! »

Quelques jours après la divulgation du rapport de la Vérificatrice générale, en décembre 2002, Le Devoir dévoilait un rapport interne du MRN qui établissait, grâce aux témoignages des fonctionnaires de terrain, que les exploitants écrémaient illégalement les forêts feuillues, qu'ils ne déclaraient pas toutes les quantités coupées, que les martereurs ne marquaient pas seulement les arbres malades ou condamnés aux fins des coupes de jardinage et que les mesures sous-évaluaient souvent les volumes coupés, ce qui réduisait le montant des royautés que leur employeur devait acquitter. La recherche divulguée en juin dans Info Forêt du MRNFP visait à dé-

terminer l'écart entre les résultats attendus de ces coupes de jardinage et la réalité, beaucoup moins rose.

L'étude confidentielle publiée en décembre 2002 par Le Devoir n'avait pas été remise à la Vérificatrice générale au printemps précédent, ce qui aurait étayé plusieurs de ses hypothèses. Même si leurs conclusions étaient arrêtées depuis des mois, les auteurs de cette étude n'avaient pu la signer et la dater avant la fin du mandat de la Vérificatrice de sorte que, techniquement, le rapport n'existait pas et ne pouvait donc être remis. La même chose semble se produire présentement avec l'étude Bédard, Majcen et Meunier, affirmant certaines sources internes. Débordés de travail, les auteurs n'arrivent pas à achever, signer et dater leur étude alors que la fin des travaux de la commission Coulobre est prévue pour la fin novembre, dans trois mois.

Pour plusieurs groupes comme l'UQCN, Québec doit devenir l'employeur unique des martereurs, dont la fonction est de désigner les arbres qui peuvent être abattus dans les coupes de jardinage payées par les contribuables, et aussi des mesureurs dont les évaluations déterminent le montant des royautés. « Ces professionnels sont dans une position de conflit d'intérêts permanent tant qu'ils sont payés par les exploitants forestiers, leurs patrons. Québec devrait faire comme dans l'industrie alimentaire où les inspecteurs gouvernementaux sont présents dans tous les abattoirs. Mais les propriétaires d'abattoirs doivent rembourser ces salaires au gouvernement, ce qui soustrait les inspecteurs aux pressions et assure qu'ils travaillent en fonction de l'intérêt public », estime Claude Fortin.

L'an dernier, le MRNFP, qui voyait venir la tempête, a mis en place un programme de reconnaissance professionnelle des martereurs, censés devenir ainsi mieux formés. Cette réforme est considérée comme une victoire des industriels qui ont pu conserver le contrôle de ceux qui déterminent quels arbres peuvent être coupés et de ceux qui établissent leur facture annuelle au gouvernement.

Le Devoir

NAJAF



Un char américain à Najaf

piégée a fait deux morts.

Les exportations de pétrole par le sud de l'Irak ont retrouvé leur niveau normal depuis samedi soir, soit 85 000 barils par heure, après une réduction de moitié durant treize jours, a affirmé hier un responsable de la Compagnie du pétrole du sud. « Les exportations de pétrole par les deux oléoducs ont repris depuis hier [samedi] soir vers les deux terminaux de Bassora et de Khor al-Amaya », dans le sud de l'Irak, a affirmé ce responsable.

La décision de fermer un des deux oléoducs avait été prise à la suite de menaces de miliciens chiites de le faire sauter. Cette baisse causait un manque à gagner de 30 millions de dollars par jour, selon le gouvernement.

Le ministre polonais de la Défense Jerzy Szmajdzinski, venu en Irak dans la zone sous commandement polonais, a assuré que son pays voulait « sortir d'Irak le plus vite possible », mais seulement après y avoir créé

« des conditions solides de sécurité ». Les forces polonaises ont été ces derniers jours la cible d'attaques répétées, qui ont fait trois morts au cours de la semaine.

Enfin, à Kirkouk (nord), plusieurs centaines de Turcomans chiites ont manifesté pour protester contre les tentatives des Kurdes de la ville d'accaparer, selon eux, des terrains leur appartenant.

Un appel à la résistance

Quatre-vingt-treize personnalités musulmanes ont fait part de leur opposition à la présence de forces américaines en Irak et ont exhorté les Musulmans du monde entier à soutenir la résistance aux forces américaines et au gouvernement irakien installé en juin.

Dans un appel diffusé hier par le bureau en Égypte des Frères musulmans, ces personnalités issues d'une trentaine de pays, de l'Allemagne à l'Indonésie, disent que l'objectif doit être de « purifier la terre d'Islam de la saïssure de l'occupation ».

Parmi les signataires figurent des dirigeants des Frères musulmans, Youssef Karadaoui, personnalité modérée du Qatar, le cheikh Hassan Nasrallah, chef du Hezbollah libanais, Khaled Machal, du mouvement palestinien Hamas, deux dirigeants d'un parti d'opposition égyptien, le cheikh Abdeslam Yassine, du Groupe Justice et Charité du Maroc, et le président du Parlement yéménite, cheikh Abdoullah Ahmar.

Les autres signataires viennent d'Afghanistan, d'Algérie, du Bahreïn, de Bosnie, des Comores, d'Allemagne, d'Inde, d'Iran, d'Irak, de Jordanie, de Libye, de Malaisie, de Mauritanie, du Pakistan, d'Arabie Saoudite, de Somalie, d'Afrique du Sud, du Sri Lanka, du Soudan, de Syrie, du Tadjikistan et de Tunisie.

L'appel affirme que les dirigeants musulmans ont gardé un silence touchant à la complexité face à ce qu'il qualifie d'agression anglo-américaine et sioniste en Irak et dans les territoires palestiniens.

Les signataires réclament l'instauration de la démocratie dans le monde musulman par des élections libres et démocratiques respectant le pluralisme et la dignité des citoyens.

Agence France-Presse, Reuters et Associated Press

MOATTI

de rencontre et de partage. C'est le seul endroit où vous pouvez faire cela. Sinon, vous allez voir des conférences, et alors là, vous êtes complètement passif. Sinon, vous allez sur Internet, et vous recevez de la connaissance.»

Les musées du monde cèdent de plus en plus au spectaculaire. Il n'y a qu'à penser aux élan de la carcasse du musée Guggenheim de Bilbao. Anciennement lieux de contemplation, ces musées deviennent des lieux de spectacle. « Le musée a une identité très forte dans la ville. Je pense cela de l'architecture en général. La ville est pleine d'objets, de bâtiments. Il est nécessaire de construire des bâtiments à l'identité très forte. Plus cette identité est forte, plus vous allez avoir envie d'y retourner. Et si la ville est faite de tous ces bâtiments à l'identité forte, vous pouvez aller dans chacun de ces bâtiments. Et comme il dit Georges Perec, un écrivain que j'aime beaucoup, vivre, c'est changer de lieu; vous passez de bâtiment en bâtiment, selon vos états émotionnels. »

Autrement, dit l'architecte, on passe à côté des choses et rien ne nous traverse. L'architecture moderne a oublié cela dans l'érection de lieux monumentaux qui nous écrasent, « qui ne sont pas faits pour l'humain », mais pour l'homme avec un grand « H ». Les lieux monumentaux sont faits pour le pouvoir. L'architecture non monumentale est faite pour être parcourue par tous et pour tous. Par exemple, même la façade du musée de la Cité de la dentelle, à Calais, est une plage que balaie le regard.

« À Figeac, la ville est plus intéressante que chaque bâtiment. Il faut faire évoluer les villes, mais sans tout détruire. C'est une problématique avec laquelle nous devons travailler en France avec ces villes anciennes. C'est comme si vous rencontrez quelqu'un, que vous lui laissez quelque chose et que, dans l'échange, vous ne l'avez ni complètement détruit ni complètement transformé. »

Raconter une histoire

Dans un tissu urbain aussi chargé de patrimoine

que celui de Figeac, au carrefour de l'Auvergne, du Rouergue et du Quercy, dans l'une des villes les plus florissantes du Midi médiéval, l'intervention ne va pas de soi, notamment en raison de ses rues étroites et tortueuses. Aussi, dans ces villes, changer une serrure d'endroit tient de la grande procédure. « On a des besoins différents aujourd'hui. On a des matériaux nouveaux qui permettent d'exprimer de nouvelles émotions. Il ne faut pas faire de concession à ce qui a été, il faut ajouter ce qui vous semble nécessaire pour la nouvelle fonction de ce bâtiment. »

Ainsi, la maison natale de Jean-François Champollion n'a-t-elle jamais été prévue pour recevoir un musée. Non plus que l'ancien Palais des arts de l'Avenir du prolétariat, rue Saint-Martin, dans le III^e arrondissement de Paris, où s'est abritée une société d'assistance mutuelle qui avait été créée dans les dernières heures du XIX^e siècle par Ferdinand Boire, un philanthrope nourri aux idées de Guesde, Jaurès et Zola.

Il faut continuer de raconter une histoire et la partager avec les gens qui, eux, vont vivre le bâtiment. « Et si cette histoire, ils la font leur, à ce moment-là, ils vont continuer à aimer ce bâtiment et à l'entretenir. Ces bâtiments sont arrivés jusqu'à nous parce que quelqu'un les a aimés et les a entretenus. L'histoire continue. » De cette façon, l'architecte, qui aurait voulu être scénographe, favorise également la transmission. Parce que raconter une histoire, c'est transmettre la pérennité des choses.

Pour le musée des Écritures du Monde, Moatti a privilégié la monochromie. « Parce qu'il faut se mettre dans des conditions du regard. Vous êtes assommé par tout ce que vous pouvez voir, avec des univers multicolores. Il faut créer un univers particulier, qui est propice au regard. Si vous ne faites pas ça, vous traversez les lieux comme vous traversez la vie. Et tout vous échappe. »

Le Devoir